



Claude Ryan

## Villes bilingues: Ryan veut amender la loi 101

### Le ministre compte préciser les conditions de retrait d'un statut de ville bilingue

**GILLES NORMAND**  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le ministre Claude Ryan proposera un amendement à la Charte de la langue française, de sorte que l'article 113-F prévoyant qu'un statut bilingue puisse exceptionnellement être accordé à un organisme municipal, scolaire ou hospitalier, comporte également des dispositions à respecter advenant la pertinence de retirer un tel statut.

C'est ce qu'a clairement indiqué le ministre responsable de la Charte, hier, en faisant part de ses commentaires à la suite du référendum par lequel une majorité de

citoyens de Rosemère demandent que soit maintenu le statut de ville bilingue obtenu par cette municipalité du Nord de Montréal.

«En attendant que le gouvernement ait statué sur ce point, j'invite l'Office de la langue française à faire preuve de discernement et de prudence dans l'exercice du pouvoir que lui accorde la Charte, concernant le retrait d'une reconnaissance déjà accordée à un organisme en vertu de l'article 113-F», a déclaré le ministre en Chambre.

M. Ryan s'est refusé à endosser la dialectique du député de D'Arcy-McGee, Robert Libman, qui lui demandait s'il ne croyait pas qu'il y avait lieu d'interpréter ce vote

comme illustrant le sentiment de plus en plus répandue qu'une majorité de Québécois souhaitaient un statut bilingue pour plusieurs autres municipalités.

«Nous examinons les implications du vote de dimanche. Je ne suis pas prêt à tirer une conclusion aussi générale que celle que suggère le député de D'Arcy-McGee, mais nous l'étudions avec respect et attention. Nous verrons quelle est la portée exacte de ce vote en l'examinant de plus près, mais je ne pense pas que nous devrions nous précipiter vers des conclusions aujourd'hui», a répondu M. Ryan.

Le ministre souligne l'absence de critères devant présider au retrait d'une reconnaissance déjà accordée. Même si le juge

Paul Reeves, de la Cour supérieure, a conclu dans un jugement antérieur que l'Office de la langue française avait le pouvoir de retirer une reconnaissance tout comme elle avait celui d'en accorder une, le ministre estime qu'il tombe sous le sens que l'acte consistant à retirer une reconnaissance n'est pas comparable en tous points à l'acte qui consiste à accorder une reconnaissance.

Le ministre des Affaires internationales, John Ciaccia, a quant à lui indiqué que le moment n'était pas opportun pour braver les projecteurs sur cet aspect de la Charte de la langue française: «Commençons par régler d'abord la question constitutionnelle: C'est cela l'important», a-t-il soutenu.

## Mulroney fourbit ses armes pour une campagne sur l'unité canadienne

**SUZANNE DANSEREAU**  
de la Presse Canadienne  
TORONTO

Les Canadiens devront faire preuve de «maturité, de générosité, de leadership», et faire primer l'intérêt national dans le dossier constitutionnel, car «l'unité canadienne est la base obligatoire de notre prospérité».

Voilà le message qu'a livré hier le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, en terminant sa mini-tournée dans la région de Toronto. Un message qui, s'il n'est pas nouveau dans son contenu, l'est dans le ton et le style.

Un style qui porte à croire que le premier ministre se prépare à une campagne — qu'elle soit référendaire, électorale ou simplement publique — sur l'unité canadienne.

M. Mulroney veut faire comprendre aux Canadiens la relation entre l'intérêt national et la relance économique, expliquait hier Hugh Segal, son chef de cabinet. (En soi, le fait que M. Segal participe à cette mini-tournée est un signe révélateur, signale-t-on dans le milieu journalistique).

Le dernier sondage d'Angus Reid indique que 81 pour cent des Canadiens croient que le succès de la réforme constitutionnelle est indispensable à la relance économique. «M. Mulroney veut montrer qu'il est là et qu'il travaille à ces dossiers», a-t-il ajouté, expliquant que c'était une bonne chose que M. Mulroney quitte la colline parlementaire à Ottawa et voyage un peu dans le pays pour rencontrer du «vrai monde» et pour mieux faire passer son message en cette période de «turbulence politique».

Le premier ministre du Canada se prépare donc à d'autres mini-tournées, dont la prochaine aura lieu en Colombie-Britannique vers la fin avril.

Si les futures tournées doivent ressembler à celle de Toronto, on y verra les ingrédients suivants: exploitation du côté «humain» du premier ministre (la visite avec son épouse Mila d'un hôpital pour cancéreux); exploitation de la fibre patriotique des Canadiens (on entend l'hymne du Canada partout où il va); et discours vibrants axés sur le

lien entre la relance économique, les emplois, la prospérité et l'unité du pays.

Ainsi, hier matin, le premier ministre inaugurait devant 2000 personnes le nouveau siège social de la compagnie pharmaceutique Glaxo à Mississauga. Dans son discours, il a lié le succès de l'entreprise au succès du Canada, disant que le président de Glaxo avait «donné un vote de confiance envers l'unité canadienne» en s'installant ici.

Et si le secteur privé est toujours disposé à proposer de «magnifiques» projets pour stimuler l'économie et créer des emplois, il appartient aux Canadiens «d'avoir la maturité et la sagesse de comprendre la magnificence de ce pays et de le garder uni», a ajouté le premier ministre, qui croit que même les Québécois francophones, appelés à choisir entre la «brisure du pays» et «l'unité et la force», opteront pour la deuxième option.

Quant aux politiciens, le message de M. Mulroney est clair: en cette période difficile, il faut «faire passer les principes avant la popularité».

Cette popularité, dans le cas de M. Mulroney, est au bord du désastre (12 pour cent selon le dernier sondage).

On espère que les mini-tournées, où le premier ministre est flanqué de sa lumineuse épouse et toujours prêt à rire de lui-même («je suis tellement impopulaire que lorsque je téléphone à ma mère, elle me met en attente»), auront pour effet de redresser la situation.

Dans le cas particulier de l'Ontario, le gouvernement Mulroney semble également préoccupé par les rapports tumultueux qui existent entre Ottawa et Queen's Park. Hier, M. Mulroney a voulu corriger ce qu'il a appelé de «partenariat» entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il est même allé jusqu'à féliciter le gouvernement Rae pour ses efforts en vue de stimuler l'esprit d'entreprise ontarien.

En matinée, le premier ministre rencontrait des hommes d'affaires lors d'un déjeuner organisé par le président de la Banque royale, Allan Taylor. Il leur aurait demandé de s'impliquer davantage dans le dossier de l'unité nationale.



Le vice-président de la réunion d'Ottawa sur le renouvellement de la constitution, Benoit Bouchard (à droite), discute avec le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, avant le début de la rencontre.

## Sénat: les discussions piétinent

### L'absence du Québec inquiète le «reste du Canada»

**MARIE-CLAUDE LORTIE**  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Les négociateurs constitutionnels du «reste du Canada» n'arrivent pas à franchir de nouveaux pas concrets vers une position unie sur la réforme du Sénat.

«Rien n'a été accepté, mais rien n'a été rejeté», a résumé le premier ministre ontarien Bob Rae, à l'issue de la rencontre réunissant les ministres et premiers ministres ainsi que les leaders autotrochones qui tentent de forger, avant le 31 mai, des offres constitutionnelles unifiées pour le Québec.

M. Rae a cependant précisé qu'il était difficile de traiter un tel dossier en l'absence de l'une des provinces les plus importantes, le Québec, qui refuse toujours de se joindre à ces discussions.

Le Québec est, avec l'Ontario, la province qui a le plus de pouvoir au Sénat, sous sa forme actuelle. Logiquement, si elle était à la table, elle partagerait les intérêts de l'Ontario dans ces discussions, où les petites provinces qui demandent une nouvelle distribution des pouvoirs au sein de la Chambre haute sont majoritaires.

Joe Clark, ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, a lui aussi déploré de nouveau l'absence du Québec à la table. Il trouve difficile de discuter de la réforme du Sénat sans connaître la position de cette province sur ce sujet qui n'avait pas été abordé au moment des ententes du lac Meech.

Selon la logique de M. Clark, si le Québec refuse de participer à ces discussions c'est qu'il estime

qu'il n'a pas à répéter ses positions connues sur un certain nombre de sujets. Au bureau du premier ministre québécois, on répétait encore la semaine dernière que ce qu'on rejette, c'est bien la mécanique de ces discussions réunissant toutes les provinces, où le Québec a souvent été isolé et où il risque encore d'être isolé.

Selon M. Rae, l'importance d'accroître les discussions avec le Québec «a été soulignée à plusieurs reprises» par les participants. Le premier ministre ontarien a suggéré qu'on prenne tous les moyens possibles pour encourager la communication avec cette province, et même qu'on utilise «tous les moyens que nous offre la technologie moderne» pour reprendre le dialogue.

Toutefois, quoi que le Québec pense de la réforme du Sénat, il n'en demeure pas moins que le reste du Canada ne s'est toujours pas entendu sur la question.

L'Alberta a de nouveau fait savoir hier, par la voix de son ministre des Affaires intergouvernementales, James Horseman, qu'elle faisait tout son possible pour faire avancer son sénat triple-E: égal (l'île du Prince-Édouard aurait le même nombre de sénateurs que l'Ontario), élu et efficace.

Pourtant, on sait que l'Ontario rejette l'idée si le E de efficace rend la Chambre haute trop efficace. Elle craint que cela permette au Sénat de paralyser la Chambre des communes.

— Avez-vous été encouragé par M. Rae à ce sujet, a-t-on demandé au ministre albertain, qui affir-

mait avoir fait «avancer sa cause».

— Disons que je n'ai pas été découragé, a-t-il répondu.

M. Clark a dit quant à lui qu'il est maintenant prêt à considérer la possibilité d'avoir un sénat égal, s'il n'est pas trop efficace.

Sauf que pour le Manitoba, si le Sénat n'est pas efficace, ça ne sert à rien qu'il soit égal, a précisé James McCrae, ministre de la Justice dans cette province.

Une opinion que semble partager Clyde Wells, premier ministre de Terre-Neuve, qui croit que la Chambre des communes ne devrait pas avoir de pouvoirs supérieurs au nouveau Sénat.

Selon M. McCrae, «il y a des moyens d'être efficace, sans tuer des projets de loi».

Moe Sihota, ministre responsable des Affaires constitutionnelles de la Colombie-Britannique, s'est quant à lui contenté de répéter que «toutes les options» étaient sur la table, dont celle d'une abolition pure et simple et que les discussions avaient été très «positives», même si on n'a rien conclu de précis.

Les négociateurs se sont toutefois entendus pour confier à deux groupes de fonctionnaires l'étude de deux scénarios: quels pourraient être les pouvoirs d'un Sénat parfaitement égal, et quels pourraient être les pouvoirs d'un Sénat où la représentation des provinces moins peuplées n'est pas parfaitement égale, mais mieux équilibrée.

Les négociateurs en reparleront à leur prochaine rencontre du 29 avril, à Edmonton.

## GRC: Rémillard veut tous les documents

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Les documents fournis lundi au Québec par le Solliciteur général du Canada, Doug Lewis, sur les activités illégales de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont incomplets, a avoué hier à l'Assemblée nationale le ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard.

«On a dépouillé ces rapports de certaines informations. Donc, hier, j'ai pris contact avec le bureau du Solliciteur général et je lui ai demandé de nous fournir tous les renseignements nécessaires pour qu'on puisse faire une étude complète», a déclaré M. Rémillard.

Le ministre de la Justice était interrogé à l'Assemblée nationale par la députée péquiste de Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel.

M. Rémillard a même signalé que les documents qui lui ont été fournis étaient moins complets que ceux remis en 1981 à son prédécesseur, Marc-André Bédard.

La députée Harel a rappelé que ces documents établissent la volonté du gouvernement fédéral, alors dirigé par Pierre Elliott Trudeau, d'être informé des activités et des sympathies des citoyens du Québec soupçonnés d'appuyer la souveraineté du Québec.

## Mises à pied en Alberta

Presse Canadienne  
EDMONTON

Un jour après avoir promis, dans son budget, de sabrer 1000 emplois dans la fonction publique, le gouvernement de l'Alberta a mis à pied mardi 157 employés à temps plein, et 130 employés temporaires.

La ministre du Travail de l'Alberta Elaine McCoy a indiqué qu'il n'y aurait plus d'autres mises à pied cette année. Les 843 autres postes à temps plein éliminés étaient de toutes façons vacants.

Le gouvernement compte économiser ainsi 3,8 millions.

Certains employés remerciés pourront se voir offrir un emploi dans un autre secteur de la fonction publique, tandis que les autres auront droit à une retraite anticipée ou à une indemnité de départ. Depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre Don Getty, en 1985, 4400 postes ont ainsi été éliminés de la fonction publique albertaine, a souligné la ministre McCoy.

## «Il y aura toujours de l'anglais à Montréal, comme du sable dans le désert», selon une sociologue

**NORMAN DELISLE**  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Promouvoir l'anglais au Québec, comme le fait le président d'Alliance Québec, Reed Scowen, «équivalait à promouvoir le sable au Sahara».

«De la même façon qu'il y aura toujours du sable, beaucoup de sable dans le désert, il y aura toujours de l'anglais à Montréal», estime la sociologue Josée Legault dans un livre qui sera lancé au début de mai.

Ce livre, intitulé «L'invention d'une minorité: les Anglo-Québécois» et publié chez Boréal, heurte de front les prétentions véhiculées au Canada anglais selon lesquelles le Québec francophone replié sur lui-même serait xénophobe, intolérant et haineux face aux Anglo-Québécois, selon certains.

La Presse Canadienne a obtenu copie d'extraits de l'ouvrage de Josée Legault, 31 ans, étudiante au doctorat et chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal.

Parfaitement bilingue, elle a grandi dans un quartier ethnique de Montréal. Elle a appris le français et l'anglais dès son plus jeune âge.

«L'invention d'une minorité» se veut une réponse à un discours anglo-québécois tel que prononcé par Reed Scowen dans «The English in Quebec in the 1990's» ou encore véhiculé dans le monde anglo-saxon par Mordecai Richler.

«Scowen alimente les perceptions erronées de plusieurs anglophones quand il dépeint la communauté anglo-québécoise comme menacée, rejetée, seule au monde face à des nationalistes francophones», écrit Mme Legault.

Elle rappelle que Scowen invite les

Anglo-Québécois, dont 75 pour cent résident à Montréal, «à se livrer à la guérilla linguistique» en utilisant leur langue partout et tout le temps, chaque fois qu'ils sont en contact avec des francophones et des immigrants.

### Français menacé

Pourtant, c'est le français et non l'anglais qui est menacé à Montréal, estime Mme Legault: «Le moindre emploi au primaire minimum requiert souvent la connaissance de l'anglais et il faut faire des efforts herculéens pour ne pas être servis dans cette langue» dans les commerces.

Mme Legault juge farfelue la théorie du président d'Alliance Québec selon laquelle il y aurait déclin de la communauté anglophone au Québec.

Le réseau scolaire anglophone a perdu une partie importante de sa clientèle,

mais ce réseau compte encore 360 écoles primaires et secondaires, sept campus collégiaux et trois universités, note-t-elle.

Le recensement de 1986, le dernier disponible, montrait que 17 pour cent de la population montréalaise était de langue maternelle anglaise mais que 20,8 pour cent déclarait l'anglais comme principale langue d'usage. Chez les francophones, le pourcentage de ceux qui déclaraient le français comme langue maternelle et comme langue d'usage était identique, à 69,7 pour cent.

Mme Legault fait remarquer que cet écart de 3 pour cent entre la langue maternelle et la langue d'usage «a fait bondir au Québec le nombre d'anglophones de 678 785 à 796 695», soit un gain démographique de 118 000.

«En d'autres mots, les 100 000 anglo-

phones que Scowen propose de récupérer via l'immigration d'ici dix ans sont déjà là», poursuit Mme Legault, qui constate qu'on «est loin de la situation des Franco-Manitobains, qui sont passés de la majorité numérique en 1870 à moins de 5 pour cent de la population aujourd'hui».

Le type de discours tenu par M. Scowen a pour effet de rendre «tout dialogue impossible».

«Une autre retombée dommageable, c'est la radicalisation d'Alliance Québec» et son «alignement sur le Parti égalité».

Bref, «l'effet le plus pervers de Scowen aura été de convaincre une partie des anglophones et Alliance Québec qu'ils n'ont pas besoin de développer un quelconque sentiment d'appartenance à la société québécoise», conclut l'aute-

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administrationRoger D. Landry  
président et éditeurClaude Masson  
éditeur adjointMarcel Desjardins  
directeur de l'informationAlain Dubuc  
éditorialiste en chef

## Éditorial

## Civiliser le divorce

Une famille sur cinq au Québec est une famille monoparentale. Par ailleurs, dans deux familles avec enfants sur trois, la mère est au travail.

Ces deux réalités sont là pour nous rappeler à quel point une politique familiale doit également être une politique du travail, une politique du divorce ou une politique qui s'adresse au bien-être des enfants déjà là plutôt qu'au nombre de ceux à venir.



Ces nouvelles priorités, qui correspondent aux changements profonds qu'a connus la famille, on les retrouve dans le deuxième plan d'action en politique familiale, intitulé *Famille en tête*, déposé cette semaine par le ministre responsable de la Famille, Mme Violette Trépanier.

Ce plan d'action se propose ainsi de s'attaquer à un problème dramatique, les crises financières provoquées par le divorce et le non-paiement des pensions alimentaires. Il était temps.

Il y a plusieurs formes de pauvreté. Mais la plus préoccupante est sans doute celle qui frappe les familles monoparentales dirigées par des femmes. D'une part, parce qu'elle fait des victimes sans défense, les enfants, et, d'autre part, parce qu'elle est en pleine explosion, à mesure qu'augmente le taux de divorces ainsi que le phénomène des naissances dans des unions précaires ou hors de toute union.

On peut ainsi aligner statistique accablante sur statistique accablante pour illustrer l'ampleur du gouffre. Les familles biparentales ont, en moyenne, un revenu annuel de 50 000 \$; les familles monoparentales, à peine 20 000.

Résultat: 40 p. cent des familles monoparentales vivent sous le seuil de la pauvreté. Une proportion qui passe à 50 p. cent si elles sont dirigées par des femmes. Et c'est ainsi que les familles monoparentales représentent 70 p. cent de toutes les familles avec enfants qui sont sur l'aide sociale.

Ces familles monoparentales ne sont pas seulement pauvres, elles sont souvent perturbées, entre autres parce que ces femmes chefs de famille ne trouvent pas leur place sur le marché du travail et s'enfoncent dans la marginalisation.

Des multiples facteurs qui mènent à cette situation, la ministre Trépanier promet de s'attaquer à la secousse terrible que peut provoquer le divorce en plongeant soudainement ce qui reste de la famille dans le monde de la pauvreté quand elle est privée du revenu du père.

Parce que c'est là une source importante de traumatisme, il est important pour une société de limiter les dégâts que peut provoquer un divorce. Dans son plan d'action, Québec propose ainsi de mettre sur pied un mécanisme de pension alimentaire anticipée, par lequel c'est l'État qui assurerait le paiement d'une pension alimentaire à la famille en attendant que le père et la mère arrivent à une entente.

C'est en effet dans cette période qui précède le règlement du divorce, et qui dure en moyenne dix-huit mois, que les familles, dirigées le plus souvent par la mère, se retrouvent sans revenus. Avec un tel mécanisme, c'est le gouvernement qui se chargerait par la suite de se faire rembourser auprès de celui qui paie la pension alimentaire, le plus souvent le père.

Par cette proposition, le gouvernement comblerait un vide important. Mais la démarche serait incomplète si l'État n'assurait pas un suivi et n'acceptait pas de jouer le même rôle pour les familles qui ne réussissent pas à obtenir leur pension alimentaire après le règlement du divorce et qui doivent à l'heure actuelle passer par un lourd processus judiciaire.

Et c'est ainsi que Mme Trépanier propose de mettre en branle un mécanisme de perception qui permettrait à l'État de récupérer les sommes que les pères auraient dû verser, y compris par des saisies de salaire ou de chèque d'aide sociale. Cette disposition, prévue dans la loi de 1988, n'avait toujours pas été mise en application.

Ces deux mesures restent toutefois encore vagues et il faut souhaiter qu'elles soient rapidement implantées. Mais il n'en reste pas moins que ces préoccupations montrent que, contrairement aux caricatures que l'on en fait trop souvent, la politique familiale ne se réduit pas à une politique nataliste.

Alain DUBUC

## Une erreur olympique

Cette fois, le verdict est clair: le toit du stade est atteint d'un mal congénital et incurable. Au mieux peut-on espérer que, rafistolée et traitée aux petits oignons, la toile de la décapotable olympique tiendra encore deux ou trois ans.

Le diagnostic posé par les experts internationaux appelés au chevet du stade a le mérite de forcer la RIO et le gouvernement québécois à faire face à la réalité. Le problème, c'est qu'à partir de là, de toutes les solutions envisageables pour l'avenir, il n'y en a aucune qui soit satisfaisante.

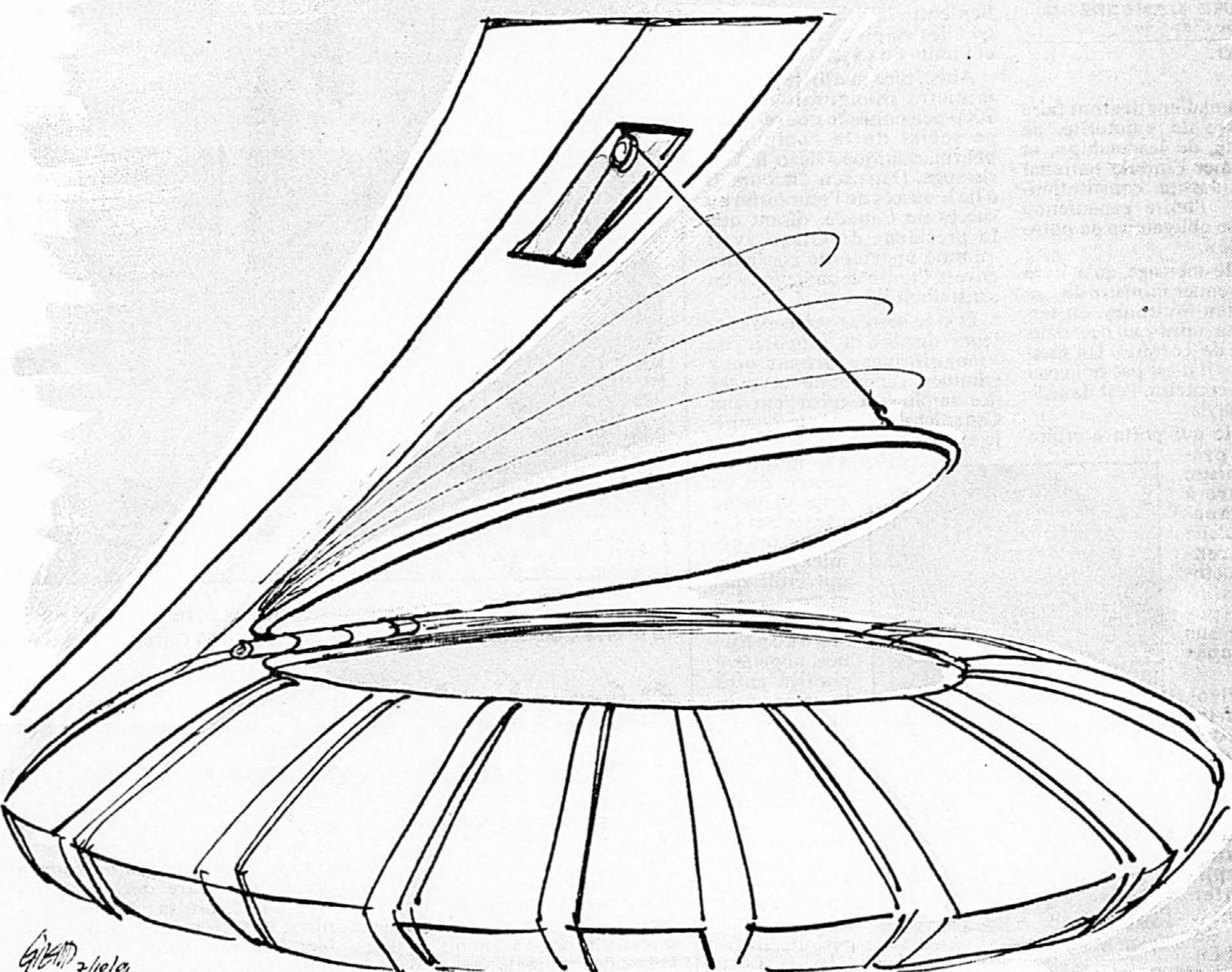
La RIO a convaincu Québec d'opter pour un nouveau toit, fixe ou rétractable. Ces deux options exigent qu'en attendant de coiffer le stade d'un nouveau chapeau, on continue à entretenir l'ancien à coups de millions. On prévoit qu'il en coûtera 1,5 million pour renforcer la toile, mais rien ne garantit que de nouvelles déchirures ne viendront pas gonfler la facture. D'autre part, dans l'hypothèse d'un toit fixe, il faudra revoir tout le système de ventilation du stade. Autres déboursés en perspective, qui s'ajouteront à ceux qu'ont déjà occasionnés la construction et les réfections du toit (62 millions), ainsi qu'à ceux, indéterminés, qu'entraînera la nouvelle toiture.

La RIO a décidé de rejeter les deux autres voies possibles: laisser le stade à découvert ou en construire un nouveau. Faut dire que ces hypothèses se défendent mal sur le plan financier. La première, parce qu'elle ferait perdre à la Régie les revenus provenant d'événements et salons divers. La seconde, parce qu'on voit mal comment on pourrait construire un nouveau stade quand on n'a même pas fini de payer l'ancien. Reste que tant qu'à faire l'examen du stade, aussi bien le faire au complet, en scrutant toutes les avenues de façon à retenir... la moins mauvaise.

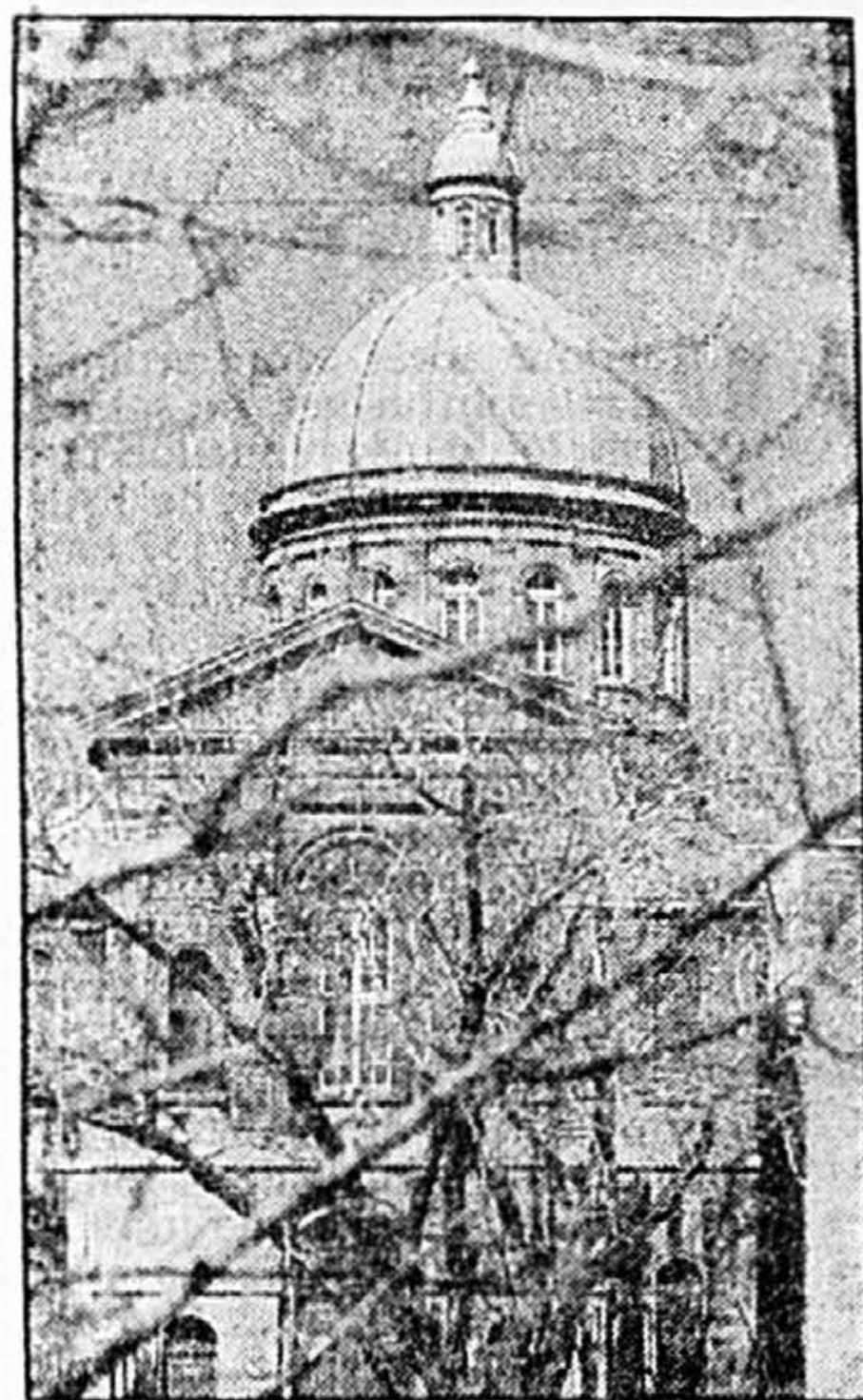
Car c'est bien là le drame: l'erreur que nous a léguée Jean Drapeau ne peut être corrigée qu'en appliquant le principe du moindre mal. Les Québécois sont piégés. D'une manière ou de l'autre, ils devront payer. Quelle que soit la solution que l'on retienne en bout de ligne, il faudra bien un jour se demander qui est le responsable de cette sinistre farce. Taillibert? Lavalin? Les deux? Peu importe. Ce qui compte, c'est que quelqu'un s'est royalement fourvoyé. Et qu'actuellement, la facture de cet olympique égarement est refilée aux contribuables.

Agnès GRUDA

## PREMIÈRE ÉPURE DU PLAN DE TAILLIBERT

DROITS RÉSERVÉS  
REPRISE

## La boîte aux lettres



## Hôtel-Dieu: grave erreur

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en administration d'hôpitaux pour s'apercevoir que le projet de déménagement l'Hôtel-Dieu de Montréal n'a pas de bon sens.

J'ai lu des tas de documents d'intervenants divers la-dessus et je suis convaincu que le débat dépasse largement l'aspect médical. Il s'agit en fait d'un véritable problème de société.

Comment se fait-il qu'à peu près tout le monde est contre cela et que ça risque de se faire quand même? Il doit y avoir des irresponsables parmi les responsables de ce projet insensé...

Combien faudra-t-il de protestations pour empêcher que cette erreur soit consommée?

En tout cas, voici la mienne.

Doris LUSSIER

## Télé-témoignage contourné?

Dernièrement, la région de l'Outaouais a été le témoin d'une bizarrerie du système judiciaire. En effet, les journaux locaux de Hull annonçaient, en décembre dernier, que le tribunal avait eu recours à l'utilisation du télé-témoignage dans une cause d'agression sexuelle sur un jeune de 13 ans. Notons que le système du télé-témoignage a pour principe premier de permettre à la victime de témoigner à la cour sans avoir à subir de contact avec l'accusé et ainsi livrer son témoignage sans aucune intimidation. Quand est respecté le principe du télé-témoignage, dans une situation normale, l'enfant qui témoigne ne voit, ni n'entend l'accusé.

Mais ce que la cause de Hull a de particulier, c'est que l'accusé, ayant décidé d'assurer sa défense sans l'intermédiaire d'un avocat, a interrogé lui-même la victime. Vous comprendrez, bien sûr, que même si l'enfant ne pouvait voir l'accusé, il entendait son présumé agresseur le questionner et lui demander de livrer témoignage, comme l'aurait fait normalement l'avocat de la défense.

Imaginez un peu ce qui s'est passé dans la tête de cet enfant en entendant cette voix lui poser des questions en rapport avec une affaire qui le rejoint dans les moindres recoins de son intimité et de plus, imaginez encore sa confusion en reconnaissant cette voix; la voix même de la personne qu'il accuse d'être son agresseur. Peut-on se surprendre que, suite à tout cela, l'enfant n'ait pu livrer un témoignage crédible? Ces conditions particulières ont vraisemblablement joué en défaveur de la victime! Cette voix! Quel impact, elle a dû avoir sur le témoignage de cette jeune victime. Cette voix! comme elle a dû être investie d'un pouvoir psychologique sur cet enfant!

Vous comprendrez que, si le télé-témoignage a été créé, c'est justement pour que ces situations intimidantes pour la victime soient évitées et permettre ainsi de faciliter le télé-témoignage des jeunes victimes. Dans ce cas-ci, tout ce mécanisme n'a rien changé. Entendons nous bien! Nous sommes tout à fait en accord avec ce nouveau

service, utilisé dans des causes impliquant des enfants, mais nous tenons à ce que soient analysés les objectifs de base de l'utilisation de l'outil précieux qu'est le télé-témoignage.

Claire LANGEVIN,  
Jenny CRUSTIN  
et Francine GAGNON  
pour le Regroupement  
des équipes Espace

## Des cours de bicyclette

La réforme constitutionnelle que le Canada a entreprise depuis quelque temps ne peut se faire que par ceux et celles qui font partie de cette constitution. Cela va de soi. Si une province du Canada anglais travaillait sur un projet visant les francophones hors Québec, malgré tout l'intérêt que le Québec aurait de collaborer, il serait hors de question qu'il s'implique. Ce serait inadmissible, puisque les gens du Québec ne font pas partie de cette province.

Alors il serait temps que le Canada anglais comprenne que la présence du Québec à la réforme constitutionnelle n'est pas de mise non plus, car en 1982 le Canada anglais a rapatrié la Constitution sans que le Québec en fasse partie. L'exclusion du Québec ne leur causa pas de problème en 1982, ni en 1990, lorsqu'ils ont tout fait pour bloquer l'entrée du Québec dans la Constitution. Si aujourd'hui ils ont besoin du Québec pour la réforme, qu'ils y fassent entrer le Québec d'abord.

Il me semble que le Canada anglais essaie de faire passer la charrie avant les boeufs. On dit au Québec: Viens négocier la réforme constitutionnelle avec nous et on te trouvera une place dans la Constitution. Le Québec a deux raisons de refuser. La première est sa devise: «Je me souviens» qu'on ne peut faire confiance au Canada anglais (1982 et 1990 ont marqué les Québécois). La deuxième est le gros bon sens décrit ci-haut.

Quel rapport avec faire de la bicyclette? C'est pourtant bien simple. La première chose qu'on apprend lorsqu'on commence à aller à bicyclette, c'est que pour mettre la bicyclette en mouvement, il faut pousser très fort de l'avant, sur la pédale qui se trouve en haut. Ce

mouvement fera entrer le Québec dans la Constitution canadienne et amènera l'autre pédale qui se trouve présentement en bas, à une position de force sur laquelle on appuiera tous ensemble pour réformer la Constitution. Le Canada anglais essaie présentement de faire avancer la bicyclette constitutionnelle en poussant vers l'arrière la pédale qui se trouve en bas. Mon père, mon oncle, mon frère me disaient tous, lorsque j'ai appris à aller à bicyclette que cette façon de faire peut toujours faire avancer la bicyclette, mais que le risque de se casser le nez est très grand.

Jean-Pierre BOISVERT

## Les gens se font mentir

Je me questionne sérieusement sur l'intelligence des propos de M. Serge Demers, président de Mouvement Québec, qui dit «que le Québec se retrouve dans son actuel marasme économique en dépit et même à cause de son appartenance au fédéralisme canadien». Il n'existe aucun lien entre l'appartenance du Québec ou non au Canada et la présente récession. La récession actuelle est mondiale et affecte même les très puissants Japonais. Je ne sais pas où M. Demers a acquis ses connaissances économiques mais il démontre d'importantes lacunes à ce niveau.

À cet égard, il n'est pas étonnant qu'il ne semble nullement inquiet de tenir un référendum en période de récession en dépit des hésitations de M. Parizeau. Dans un discours semblable, je m'étonne que M. Demers n'ait pas dit que la souveraineté mettrait fin à la récession. La population se fait mentir en pleine face par des personnes qui s'improvisent économistes et qui n'ont aucune notion des fluctuations économiques, de la concurrence internationale et des valeurs qui font la force d'une nation.

Il faut se méfier de ceux qui croient qu'une fois la souveraineté acquise, les cycles économiques, la fluctuation des devises, etc., ne seront plus des problèmes pour le Québec. Trop de gens pensent que l'indépendance, notre autonomie et notre pouvoir de décision sauront nous mettre à l'abri de tous ces fleaux.

P. BOUCHER  
Boisbriand

## Où va l'argent que nous donnons?

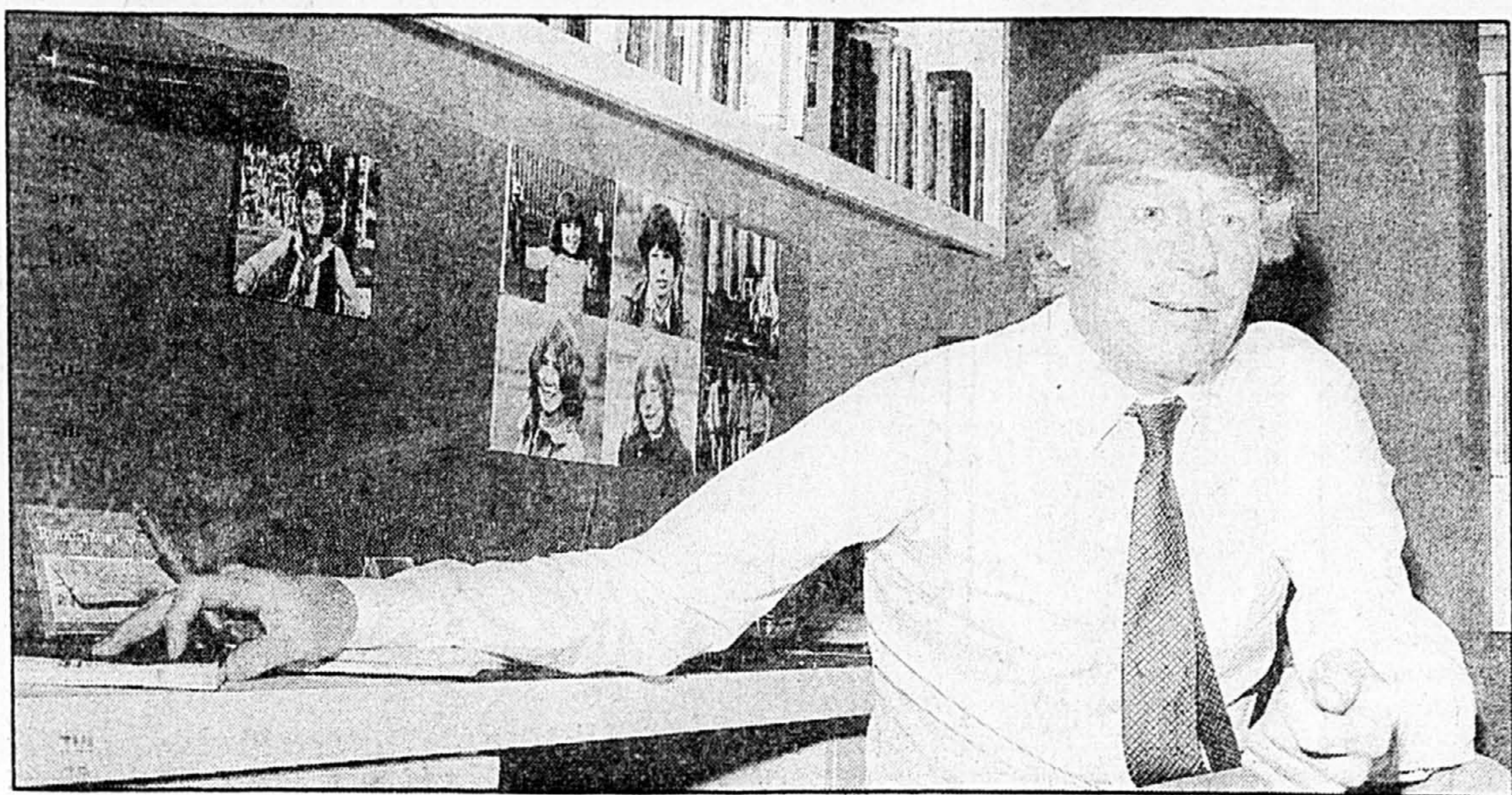
Mon Dieu que ça va bien! De l'ouvrage à plein? Des taxes peu élevées? Des impôts très bas? Des usines qui fonctionnent à plein régime? Le gouvernement qui arrive avec des surplus d'argent? Les taxes sont si basses que notre dollar est amputé de près de 16% chaque fois que nous achetons quelque chose, et ceci, en ne parlant pas de ce qui s'en vient. Notre bon gouvernement est si riche qu'il devra probablement renier sa signature envers ses fonctionnaires du public et du parapublic. Quel beau tableau!

La question que je me pose ressemble un peu à ceci: «Où va tout l'argent que nous donnons un peu partout?» Comment se fait-il que nous donnions tant d'argent en taxes sur un litre d'essence et que nos routes soient dans un état si déplorable? Que font nos gouvernements avec les divers fonds de pension qu'il administre eux-mêmes? Je me demande encore comment il se fait que les gouvernements administrent des capitaux si importants quand ils présentent des budgets de plus en plus déficitaires d'année en année? Comment se fait-il que les gens confient de si importants montants d'argent à de si mauvais administrateurs? C'est à mon avis un comble. Peut-être que le peuple n'a pas voix au chapitre, peut-être que le gouvernement s'est approprié des droits qui lui permettent d'enfoncer de plus en plus les gens du peuple dans une espèce de fange d'où ils ne pourront sortir que difficilement.

Peut-on demander que d'autres gens les remplacent? Dans le secteur privé, je ne crois pas qu'une seule entreprise puisse se permettre de tels déficits d'année en année. Je crois plutôt que l'on forcera cette entreprise à faire faillite et à fermer ses portes. Quand des gouvernements sont en faillite comme c'est le cas actuellement, ne pourrions-nous pas demander au moins que l'on change ces hommes qui nous abaissent d'année en année?

Joseph BLEAU

# Opinions



Reed Scowen

## Scowen défend l'utilisation de l'anglais comme langue de travail à Montréal

REED SCOWEN

*Le texte qui suit est un extrait d'un discours prononcé récemment par M. Scowen devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.*

Si vous êtes d'accord avec le fait que l'économie de Montréal est présentement et doit rester bilingue, la tâche de parler du rôle des anglophones dans celle-ci serait assez facile car, dans une économie bilingue, les anglophones parleraient anglais au travail et seraient les bienvenus. C'est tout.

Mais malheureusement, ce n'est pas aussi simple que cela. Que ce soit justifié ou non, nous ne sommes pas encore arrivés à un tel stade de compréhension mutuelle. En effet, je vous soumet qu'il existe aujourd'hui un important malaise au sein de la communauté anglophone, qui a déjà eu des effets négatifs sur l'économie du Québec et qui risque de se perpétuer, faute de correctifs. Ce problème se résume très bien, dans une déclaration que l'on retrouve dans le rapport de la Commission sur l'éducation en anglais, commission présidée par Mme Gretta Chambers, un de nos porte-parole les plus respectés. Je cite: «There is a wide spread conviction among English speaking Quebecers that their community is considered expendable by Quebec's French speaking majority». Cette impression de ne pas être acceptés par la majorité, se manifeste entre autres, à mon sens, dans deux phénomènes que j'aimerais porter à votre attention.

Premièrement, un nombre très inquietant de jeunes Québécois et Québécoises anglophones quittent ou se préparent à quitter le Québec pour poursuivre leur carrière ailleurs. Dans la grande majorité de ces cas, ils ont été très bien éduqués dans le réseau québécois, à un coût considérable pour la société dans son ensemble. Un sondage publié par le journal *La Presse*, en juillet 1991, révélait qu'au-delà de 50% des jeunes anglophones interrogés avaient l'intention de partir. Alliance Québec a récemment mis sur pied une Commission d'enquête, sous la présidence de M. Donald Wells, de la Banque Royale du Canada, afin d'étudier l'ampleur et la nature de ce phénomène. Nous attendons le rapport de ce comité dans les semaines qui viennent.

Il existe une deuxième manifestation aussi inquiétante que je veux porter à votre attention. Au cours de mon travail au ministère des Affaires internationales, dans la négociation des projets d'investissements avec les investisseurs étrangers, j'ai eu l'occasion de rencontrer un nombre important de chefs d'entreprise des filiales de sociétés établies au Québec. Ces entreprises figurent parmi les plus importants employeurs de notre économie, souvent dans les secteurs de pointe. Ces chefs d'entreprise et les cadres qui les entourent sont souvent des anglophones québécois. Il y a ceux qui sont nés ici et il y en a d'autres qui, à cause de la nature de l'entreprise, sont des résidents seulement depuis quelques années, parfois juste depuis quelques mois. Mais ils sont tous des Québécois.

Je ne suis pas mandaté pour parler en leur nom, mais je ne peux pas m'empêcher de constater qu'il y en a qui sont parfois gênés, mal à l'aise, d'admettre qu'ils travaillent essentiellement en anglais. En conséquence, ils ne jouent pas pleinement leur rôle de leadership dans l'économie québécoise dans le sens le plus large du terme, à la mesure de leurs énormes compétences, parce qu'ils croient qu'ils ne sont pas acceptés par la majorité, en anglais.

Qui sont-ils? Vous n'avez qu'à examiner la liste des plus grandes entreprises du Québec pour les identifier. Pour en savoir plus long, je vous demande d'examiner aussi la liste des membres des conseils d'administration de nos institutions sociales et culturelles, de nos organismes para-gouvernementaux, et d'identifier les hauts cadres des entreprises de propriété étrangère, qui sont présents sur ces listes. Il n'y en a pas beaucoup. Il y a une trentaine d'années, c'étaient les francophones qui ne participaient pas pleinement à la vie économique du Québec. Aujourd'hui, c'est notre tour à nous.

Dans mon esprit, ces deux phénomènes — le découragement des jeunes anglophones et la réticence des cadres anglophones — sont deux manifestations concrètes et malheureuses du phénomène qui a été porté à notre attention par le rapport Chambers. Je vais vous offrir une suggestion qui pourrait rectifier une situation qui ne doit pas se perpétuer si nous voulons vraiment profiter au maximum de toutes les ressources humaines qui sont à notre disposition pour le développement de l'économie du Québec. (...)

### Une solution

Ma proposition est que votre nouvel-organisation bilingue pose un geste très utile en préparant, le plus rapidement possible, une déclaration sur l'utilisation de la langue anglaise au travail. Ce faisant, votre grande crédibilité pourrait être mise immédiatement au service de la même collaboration linguistique que vous avez manifestée à l'intérieur de votre propre organisation, mais cette fois dans l'ensemble de l'économie de Montréal.

Il y a ceux qui vont vous dire que dans le présent contexte constitutionnel, il est peut-être mieux de laisser cette question en suspens et de vivre avec une certaine ambiguïté. Ce sera la réponse de ceux qui croient que les débats constitutionnels sont plus importants que le développement et la prospérité économique. Qui peut nous dire quand le débat constitutionnel sera réglé une fois pour toutes? Le projet dont je vous parle s'applique, quel que soit le statut constitutionnel du Québec, et il est urgent.

Comme préambule d'une telle déclaration, nous serons tous d'accord pour déclarer que pour participer pleinement à la vie économique du Québec, une connaissance à un niveau approprié de la langue française est souhaitable, même essentielle. Une telle déclaration serait facilement acceptée par la communauté anglophone, dont plus de la moitié est déjà bilingue. Cela étant dit, il faut exprimer le vœu que

les décisions linguistiques quotidiennes, dans la vie économique de notre ville, soient prises sur une base pragmatique plutôt qu'idéologique. On peut imaginer que ces décisions soient prises en fonction de la relation client-fournisseur, ou par rapport à la langue du patron, ou de l'employé, ou par rapport à la nature des textes ou des informations qui sont à l'ordre du jour, ou tout simplement en fonction de la capacité linguistique de la personne à qui on adresse la parole.

Autrement dit, vous diriez aux membres de la communauté anglophone, y compris les jeunes qui s'interrogent sur leur avenir ici, que la langue anglaise au travail est la bienvenue à Montréal à tous les niveaux. Parlons la langue qui nous permettra de réaliser le projet le plus efficacement et le plus rapidement possible.

Vous pouvez même faire l'illustration de votre message en déclarant que nous ne cherchons pas à réaliser un Montréal aussi français que Toronto est anglais mais quelque chose qui est infiniment plus stimulant — une ville et une économie vraiment bilingues.

Vous pouvez peut-être vous inspirer dans cette démarche d'un document de votre propre organisation qui a été porté à mon attention par votre Directeur général, M. Luc Lacharité, préparé en septembre 1985 et intitulé «Montréal Demain: Ville internationale». Je cite: «La Chambre doit prendre le pari d'un Montréal bilingue et cosmopolite. Cette conception s'oppose à une autre, celle d'un Montréal unilingue francophone. Les deux visions sont incompatibles. Il importe donc de diffuser à Montréal, plus particulièrement, au sein du monde des affaires, l'idée d'un partenariat entre les deux communautés linguistiques.

Dans la mesure où Montréal aspire à un rôle international, elle doit favoriser l'épanouissement dans son milieu d'une communauté anglophone qui s'y sentira culturellement à l'aise».

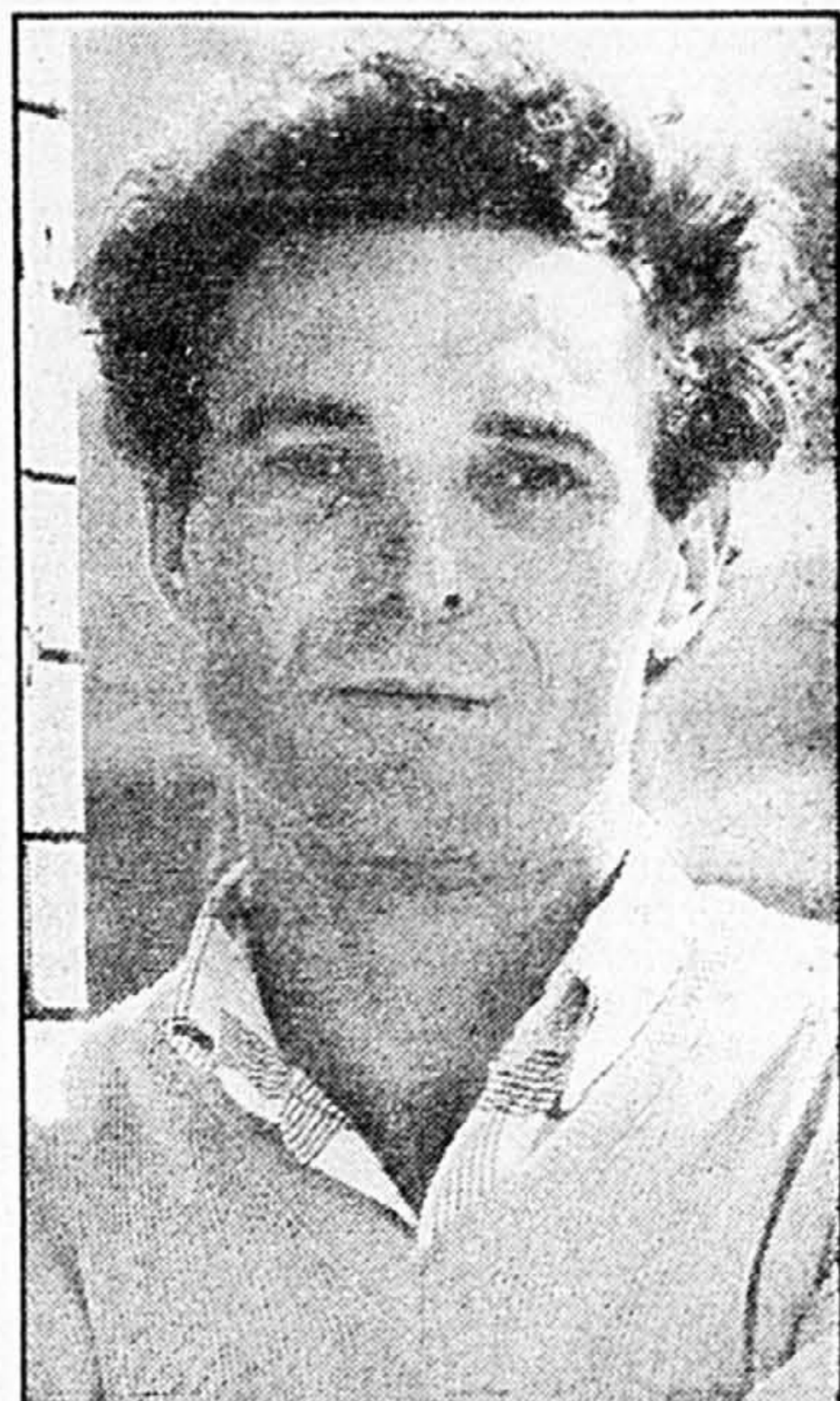
En ce qui concerne les obligations légales d'utiliser la langue française, par rapport à la Loi 101, vous ne pouvez faire mieux que de citer une récente déclaration du Directeur du programme de francisation de l'Office de la Langue Française, M. Pierre Mercier, dans *The Gazette* du 7 mars 1992. Et je cite: «Vous devez vous adresser à vos employés francophones en français mais tout le reste pourrait être bilingue. En effet, avec la mondialisation des marchés et l'entente de libre-échange, nous nous attendons à ce que de plus en plus de gens utilisent l'anglais et, en conséquence, de plus en plus de gens auront besoin de l'anglais et nous n'avons rien contre cette situation pourvu que le minimum obligatoire du français soit respecté».

Est-ce que vous trouvez que je suis allé trop loin dans ce que je viens de vous dire? Si oui, libre à vous de nuancer ou même de contredire mes propos. Il ne reste qu'à exprimer clairement votre volonté, et il me semble qu'à l'occasion de l'heureuse fusion de vos deux organisations, le moment soit arrivé. Notre minorité anglophone écouterait vos propos avec beaucoup d'intérêt.

## Légitime défense ou défense de provocation?

JACQUES GAGNÉ

*L'auteur est professeur de droit pénal à l'Université Laval.*



François Guérin

Dans la nuit du 10 avril 1991, dans le quartier Rosemont à Montréal, deux cambrioleurs pénètrent par effraction dans le commerce de madame Suzanne Lacerte. Elle exploite, à cet endroit, un dépanneur avec l'aide de son mari, François Guérin. Les intrus réussissent à s'emparer de quelques cartouches de cigarettes. L'accusé, dans l'intervalle, sort de son appartement muni d'une arme à feu pour emprunter le balcon qui surplombe le magasin. Il tire à quatre reprises sur les fuyards. Il atteint au dos une de ses victimes, Claude Dugas, âgé de 29 ans, et le blesse mortellement. Il inflige en plus des blessures à son complice, Sylvain Couture.

La poursuite porte deux accusations criminelles contre François Guérin, soit d'avoir causé la mort de Claude Dugas par négligence criminelle et d'avoir infligé des lésions corporelles à son compagnon. Le procès dure trois jours et les délibérations du jury prennent un temps identique pour se solder par un verdict d'acquiescement sur les deux chefs d'accusation. L'avocat de la défense soulève, pour son client, la légitime défense. Ce dernier témoigne avoir ouvert le feu sur les deux cambrioleurs pour se protéger et non pour récupérer le butin qu'ils venaient de lui subtiliser.

Le verdict est déraisonnable, n'est pas supporté par la preuve et doit faire l'objet d'un appel par la poursuite. Un citoyen a le droit d'arrêter sans mandat une personne prise en flagrant délit d'infraction, mais il doit utiliser une force raisonnablement nécessaire. Tout recours à une force excessive l'empêche d'opposer, à une poursuite ultérieure, le moyen de la légitime défense.

### Le plaidoyer de légitime défense

L'ensemble de la preuve déposée au procès ne coïncide pas avec les conditions énumérées dans le Code criminel pour la recevabilité d'une telle défense. Ce moyen de défense s'assimile à un état de nécessité. Le fait de causer des lésions corporelles graves ou la mort à autrui se justifie lorsque la personne illégalement attaquée possède des motifs raisonnables d'appréhender la mort ou d'être blessé sérieusement par son agresseur. Les faits plus haut relatés sont aux antipodes de cette exigence imposée par le Code. Guérin n'était pas en danger lorsqu'il a fait feu sur les deux délinquants qui ne semblaient pas armés lors de leur fuite. Il s'est arrogé le droit de se faire justice à lui-même, figurant désormais sur la liste peu honorable des justiciers connus tels que Bernhard Goetz et Serge Kesler.

Ce verdict discutable peut s'expliquer par les considérations suivantes. La Couronne a choisi la négligence criminelle pour incriminer l'accusé. Même si le fait pour l'accusé de tirer dans la pénombre pouvait permettre de conclure à une certaine insouciance de sa part, les autres éléments de preuve étaient plus compatibles avec des accusations de meurtre au second degré et de tentative de meurtre. Ces accusations auraient donné, par surcroît, la possibilité au jury de rendre des verdicts subsidiaires. Nous déduisons du déroulement du procès que le président du tribunal a dû erronément laisser au jury l'appréciation du plaidoyer de la légitime défense au lieu de la soustraire à sa considération. En toute déférence pour le savant juge, sa directive inexacte portant sur une question de droit, la Couronne se trouve ainsi autorisée à se pourvoir en appel de ce verdict d'acquiescement.

### Défense de provocation

Nous comprenons que l'accusé, ayant subi dans le passé plusieurs effractions, ait succombé à la tentation d'acquiescer une arme à feu et se soit trouvé dans un état de panique et de désarroi dans la nuit du 10 avril 1991, mais rien ne justifiait qu'il dispose de la vie d'autrui de la façon dont il l'a

fait. Si une accusation de meurtre avait été originairement portée, le juge aurait pu demander au jury de considérer la défense de provocation comme un verdict alternatif.

La preuve a révélé que d. 1988 à 1991, l'accusé et sa femme avaient été victimes de treize vols à main armée et de quatre introductions par effraction. L'accumulation de ces faits antérieurs pouvait constituer «de la provocation continue» et être suffisante pour équivaloir à «de la provocation soudaine» au sens du Code. Le jury aurait pu entendre ce plaidoyer de provocation et condamner l'accusé sur une infraction réduite d'homicide involontaire coupable. Le juge, au stade de la sentence, aurait eu alors toute la latitude pour faire bénéficier l'accusé des circonstances atténuantes. Un tel verdict aurait eu l'avantage de tenir compte du contexte provocateur des infractions et de rappeler, tout à la fois, le caractère sacré et inestimable de toute vie humaine, qu'elle soit marginale ou délinquante.

### Le règne des justiciers

Les justiciers ont réussi souvent, dans le passé, à être acquittés d'accusations très graves en utilisant la légitime défense comme une arme additionnelle. Ces verdicts de complaisance sont dus à plusieurs raisons et minent la crédibilité du système judiciaire. Les juges oublient de mettre en garde les jurés de ne pas compatir, d'une façon exagérée, avec l'accusé et de leur rappeler que la sentence est de son ressort. Les jurés s'identifient trop avec la situation de l'accusé au nom de la valeur mercantile de la propriété et oublient de tenir compte que des vies humaines ont été sacrifiées ou mises en danger.

À la décharge du jury, les dispositions actuelles du Code criminel sont sibyllines et mériteraient d'être simplifiées. La Commission de réforme du droit du Canada a adressé des recommandations, en ce sens, en 1982 au ministre fédéral de la Justice et les a réitérées en 1987 dans son Rapport sur la nouvelle codification du droit pénal. Il s'avère urgent de créer une concertation de tous les éléments du système judiciaire pour freiner cette épidémie sanglante à laquelle se livrent les justiciers et les dissuader de constituer, de cette façon, un corps policier parallèle. La perpétuation de ces verdicts pusillanimes, fruits d'un laxisme judiciaire, risque de créer des disciples et des imitateurs.

Personne ne peut s'approprier la loi entre ses mains et la détourner, même en lui donnant les apparences d'une exécution de sang-froid. Par ailleurs, les personnes qui exercent leurs fonctions de commerçant, en pleine nuit, à leurs risques et périls, ont le droit de recevoir une aide financière de l'État dans la mise sur pied d'un système légal de sécurité, apte à faire échec à une criminalité urbaine sans cesse croissante.

## Triste diminution de la présence culturelle canado-québécoise à Paris

JACQUES PORTES

*L'auteur est directeur de l'ÉLAN (Études littéraires sur l'Amérique du Nord), à l'Université Charles de Gaulle, à Lille.*

Le Québec et le Canada se sont distingués depuis une trentaine d'années par une politique culturelle internationale particulièrement active. En raison de leur concurrence, la France a beaucoup bénéficié de cette volonté et les Français ont beaucoup appris sur le dynamisme de leurs «cousins» d'outre-Atlantique. Chacun des deux pays a un centre culturel à Paris, offrant un excellent accueil et des services remarquables en matière de bibliothèque, d'informations diverses ou de cinéma; de plus, les universitaires ont pu profiter en nombre des programmes conçus à leur endroit afin d'orienter les étudiants vers l'ensemble canadien.

Or, de façon concomitante, le Québec et le Canada décident de fermer leurs centres culturels et d'en rapatrier l'essentiel dans les locaux de la Délégation générale et de l'ambassade. Dans les deux

cas, la justification est économique et aussi, sans doute, démagogique, dans la mesure où l'électeur moyen de Chibougamau ou de Saskatoon ne se soucie guère du centre culturel de Paris peut approuver cette apparente rigueur budgétaire.

Ces décisions sont absurdes, dangereuses et ironiques à bien des égards.

Absurde, car une politique culturelle ne peut se bâtir que sur la longue durée, qu'elle n'obtient des résultats qu'au bout d'une dizaine d'années; il ne faut pas oublier que Michel Tremblay, Antonine Maillet et bien d'autres ont commencé leur carrière française dans ces centres aujourd'hui décriés par des technocrates à courte vue.

Absurde, sur un plan strictement immobilier en raison des particularités du marché parisien. La délégation du Québec a vendu, il y a une quinzaine d'années un bâtiment qu'elle avait rue Barbet-de-Jouy, pour le remplacer ensuite par les locaux loués de la rue du Bac, aménagés à grands frais; en dépit du besoin on se réfugia dans l'hôtel exigü de la rue Pergolèse. Le Canada, après avoir refusé dans l'après-guerre un hôtel particulier offert par le gouvernement français car il le jugeait trop

beau, a bien fait d'acquiescer, dans de bonnes conditions au début des années 1970, le beau bâtiment de la rue Constantine. Aujourd'hui, cet immeuble vaut plusieurs centaines de millions de francs; est-ce une raison pour le vendre alors que le marché parisien reste terriblement spéculatif et qu'un remplacement ultérieur coûtera certainement plus cher?

Dangereuse, car la culture s'accommode mal des contraintes de sécurité et des besoins administratifs propres à une représentation diplomatique. L'exemple des pays qui, pour le même genre de raisons, ont effectué ce choix en montre la nocivité; il faut prendre rendez-vous pour pouvoir aller au Centre de documentation Benjamin-Franklin de l'ambassade des États-Unis...

Dangereuse, car personne ne peut croire que tous les services des centres culturels disparus pourront trouver leur place dans les locaux diplomatiques nullement conçus pour les accueillir. On trouvera-t-on la place des bibliothèques, totalement irremplaçables, où trouvera-t-on la place des salles de projection, des salles de réunion? Un tel déménagement aboutit sans aucun doute à un amoindrissement de la présence culturelle canado-

québécoise sur la place de Paris. Dans la foulée, il ne serait pas étonnant, si ce n'est pas déjà décidé, que les programmes de bourses d'étudiants ou les crédits scientifiques soient également diminués.

Ironiques, au moment où l'indépendance du Québec est à l'ordre du jour. Dans une telle éventualité, le Québec devra se tourner plus qu'avant vers la France et c'est bien la culture qui constitue le noyau central de relations entre les deux pays; comment se passer alors d'un centre culturel digne de ce nom? De la même façon, un Canada nouvellement indépendant devra chercher à confirmer sa place sur la scène internationale et la dimension culturelle est, dans ce but, tout à fait essentielle; comme se passer alors d'un centre culturel digne de ce nom?

Au nom d'une vision économique à courte vue, en raison d'une préoccupation exclusive du court terme — sans doute empruntée aux États-Unis si proches —, les gouvernements québécois et canadiens, par petitesse, obèrent l'avenir. Il faut que les citoyens prennent conscience d'un enjeu qui les concerne plus qu'ils ne le pensent, afin de faire revenir les responsables sur leurs décisions avant qu'il ne soit trop tard.

## Québec mise sur des mesures incitatives pour réduire la consommation d'énergie

FRÉDÉRIC TREMBLAY  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

La ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, mise sur des mesures incitatives, tournées vers les consommateurs, pour réduire le niveau de consommation d'énergie au Québec.

C'est ce qu'elle a fait savoir, hier, en déposant à l'Assemblée nationale la Stratégie québécoise d'efficacité énergétique qui doit engendrer, d'ici dix ans, des investissements totaux d'environ 500 millions.

De cette somme, 100 millions proviendront des fonds publics.

La ministre Bacon a expliqué à la presse que le temps des mesures coercitives pour diminuer le bilan énergétique du Québec n'était pas encore venu.

« Nous ne voulons pas prendre maintenant des mesures coercitives. Il y a encore beaucoup à faire avant de prendre de telles mesures », a-t-elle fait valoir.

La ministre s'en est même prise à la perception voulant que les Québécois soient parmi les grands consommateurs d'énergie du monde. En 1990, a-t-elle souligné, les Québécois ont consommé la même quantité d'énergie qu'en 1976, faisant mieux en cela que la Suède ou les pays de la CEE, qui

ont vu leur consommation énergétique augmenter durant cette période.

Néanmoins, peut-on lire dans l'édition 1991 de « L'énergie au Québec », les Québécois consomment encore plus d'énergie que la Suède ou la CEE, que ce soit par habitant, ou par milliers de dollars de production.

### Objectif

Lise Bacon estime que le potentiel d'économie d'énergie équivaut à 22,6 pour cent de la consommation actuelle. L'objectif est d'utiliser le tiers de ce potentiel d'ici à l'an 2001. La ministre estime qu'il s'agit d'une prévision réaliste.

« C'est facile d'être idéaliste dans ces dossiers et viser des objectifs qui ne sont pas atteignables. Nous essayons d'être pragmatiques. Ce fut notre marque de commerce, et on continue à l'être », a-t-elle affirmé, pour justifier les objectifs fixés.

La ministre croit que son programme d'efficacité énergétique, s'il ne peut permettre de mettre de côté le projet Grande-Baleine, évitera au moins que le gouvernement soit obligé de recourir à un second Grande-Baleine.

Pour atteindre ces objectifs, la ministre doit favoriser différentes mesures dans les secteurs résidentiel, industriel, institutionnel, commercial et des transports.

A lui seul, le domaine des transports représentera 60 pour cent de l'impact de l'ensemble de l'intervention du gouvernement, prévoit-on.

La ministre Bacon a indiqué qu'on souhaitait notamment inciter les consommateurs à utiliser davantage le transport en commun.

A un journaliste qui rappelait que le gouvernement du Québec vient pourtant, dans la foulée de la réforme Ryan, de sabrer des sommes considérables dans les subventions qu'il alloue au transport en commun, la ministre Bacon s'est contentée de répliquer qu'elle ne « partageait pas cette opinion ».

Dans le secteur industriel, la ministre propose, entre autres, de mettre sur pied un centre d'expertise qui fournirait de l'information aux PME en matière d'efficacité énergétique.

Plus généralement, le gouvernement entend encourager prioritairement « les activités de recherche en efficacité énergétique qui s'appuieront sur des projets industriels ».

Dans le domaine résidentiel, on suggère l'installation graduelle d'appareils de mesure individuel de la consommation d'électricité dans les immeubles multifamiliaux neufs.

On songe aussi à un système de cotation énergétique, qui viserait à lier « la valeur d'une résidence et les facilités de financement de son acquisition à sa performance énergétique ».



La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Mme Diane Drouin, a rencontré hier le premier ministre Robert Bourassa afin de discuter du dossier de l'éducation à la veille de la présentation du budget.

PHOTO PC

## Diane Drouin perçoit une ouverture de Bourassa en matière de crédits à l'éducation

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa a indiqué à la présidente de la Fédération des com-

missions scolaires, Diane Drouin, au cours d'une rencontre privée à son bureau, hier, que les décisions budgétaires dans le secteur de l'Éducation n'étaient pas encore définitives et qu'il y avait là encore de la place pour du mouve-

ment. « Il n'y a rien de concret, a dit Mme Drouin, dans le sens qu'on n'a pas eu de confirmation qu'il y aurait des montants précis dévolus au plan d'action du ministre de l'Éducation, Michel Page.

« Mais on a senti beaucoup d'ouverture de la part du premier ministre, a poursuivi la présidente de la FCSQ. Il nous a dit que tout n'était pas fermé, qu'on discutait encore de crédits et que le partage n'était pas finalisé. Nous, de la Fédération, on compte beaucoup là-dessus. »

Mme Drouin a apprécié entendre de la bouche de M. Bourassa qu'il avait retenu les arguments défendus et proposés par la FCSQ après lui avoir précisé que le plan d'action du ministre ne représentait qu'une première étape dans la lutte, entre autres, contre le phénomène du décrochage.

Au cours de cette rencontre d'une quarantaine de minutes, personne n'a précisé de chiffres. Mme Drouin a simplement indiqué qu'elle attendrait le dépôt du budget avant de dire si le gouvernement a respecté les engagements du ministre Page et s'est suffisamment engagé envers l'Éducation.

« À l'heure actuelle, a-t-elle souligné, c'est difficile de fournir des chiffres parce que les projets vont venir des milieux, des écoles et des commissions scolaires. »

Mme Drouin a également pris le temps de faire la démonstration au premier ministre qu'investir en éducation aujourd'hui signifie moins de décrochage, moins de pauvreté, moins de dépendance de l'assistance sociale demain, mais aussi une main-d'œuvre mieux qualifiée « capable de relever le défi technologique ».

Pour la présidente de la FCSQ, « il y a des choix de société à faire et cela doit aller dans le sens d'un accroissement des crédits ».

Mme Drouin a rapporté que le premier ministre, par ses propos, « a laissé des petites portes ouvertes » mais il n'a pas voulu élaborer sur le plan d'action pour combattre le décrochage.

« M. Bourassa a été ouvert, il ne nous a pas barré la route, ça se traduira comment? On ne peut malheureusement pas le dire aujourd'hui », a-t-elle ajouté.

« Il nous a souligné que nos arguments étaient très convaincants et que tout n'était pas arrêté », a confié Mme Drouin.

Cette visite, selon elle, représentait un ultime effort pour que le prochain budget, attendu au mois de mai, fournisse aux commissions scolaires les moyens nécessaires pour contrer le décrochage scolaire.

## Mises à pied en vue à l'Aide juridique

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le gouvernement québécois a décidé de réduire de 6,15 millions le budget de l'Aide juridique pour l'exercice 1992-93, ce qui pourrait entraîner jusqu'à 120 mises à pied, rapportait hier le quotidien Le Droit, d'Ottawa.

Selon le journal, les responsables de chacune des corporations régionales d'Aide juridique ont été avisés la semaine dernière de cette compression de l'ordre de 10 pour cent. Ils ont jusqu'à la fin du mois d'avril pour préparer un plan de rationalisation.



## Le concessionnaire Mazda réussit un autre tour de force avec la MPV...

À partir de seulement

**16995\$\***

transmission automatique incluse!

Avec la MPV à ce prix-là, pourquoi ne pas profiter de vos économies pour partir en voyage? Bientôt les vacances, l'été et les enfants... une vie de rêve pour une MPV! Passez vite chez votre ami le concessionnaire Mazda et offrez-vous donc une MPV, classée

*l'une des dix meilleures voitures de l'année<sup>†</sup>*

deux ans de suite. Qui dit mieux, dit MPV, dit Mazda.

†Par la revue Car and Driver.



Les concessionnaires

**mazda** Ça ment pas!

\*Prix de la MPV 2RM, 4 cylindres, 5 passagers (légèrement différente de celle illustrée). Transport, préparation et taxes en sus. Offre climatiseur ou rabais du manufacturier non applicable. L'acquisition du véhicule doit être effectuée selon l'inventaire du concessionnaire à partir du 13 avril 92. Cette offre d'une durée limitée ne peut être combinée à aucune autre.

### Association des concessionnaires Mazda du Grand Montréal

Albi Automobiles Ltée  
3300, boul. Ste-Marie  
Mascouche, Québec  
474-2481-2 J7K 1P5

Ami Auto Inc.  
276, boul. d'Anjou  
Châteauguay, Québec  
692-9600 J6K 1C5

Armand Quéirin  
Automobiles Ltée  
1530, boul. Chomedey  
Chomedey, Laval  
688-4787 H7V 3N8

Autoron Inc.  
2344, boul. Labelle  
Lafontaine, Québec  
436-8211 J7Z 5T5

Avo Auto Inc.  
4815, rue Buchan  
Montréal, Québec  
737-7373 H4P 1S4

Blondin Automobiles Ltée  
6464, boul. Henri-Bourassa Est  
Montréal-Nord, Québec  
324-9100 H1G 5W9

Concept Mazda  
1530, rue Ampère  
Boucherville, Québec  
449-7929 J4B 7L4

Delisle Auto Ltée  
2815, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec  
523-1122 H2K 1H2

Fabreille Auto Inc.  
4010, boul. Dagenais  
Fabreille, Québec  
622-3434 H7R 1L2

Fort Chambly  
Automobiles  
830, boul. Périgny  
Chambly, Québec  
658-6623 J3L 1W3

Garage Blanchette Inc.  
900, rue St-Laurent Ouest  
Longueuil, Québec  
677-6347 J4K 1C5

Gareau Mazda  
10175, rue Papineau  
Montréal, Québec  
381-3987 H2B 2A1

Jac Auto Lavallrie  
651, rue Notre-Dame  
Lavallrie, Québec  
588-4141 J0K 1H0

Jac Auto Ltée  
3612, boul. St-Jean  
Dollard-des-Ormeaux, Qc  
626-8120 H9G 1X1

Lachine Mazda  
2895, rue Notre-Dame  
Lachine, Québec  
637-1153 H8S 2H3

Lacroix Automobile Ltée  
990, route 117  
Case postale 1020  
Val-David, Québec  
322-3937

Le Domaine De l'Auto  
P.A.T. Ltée  
12210, rue Sherbrooke Est  
Pointe-aux-Trembles, Qc  
645-1694 H1B 1C7

Mazda de Blainville  
738, boul. Labelle  
Blainville, Québec  
437-8000 J7C 2K2

Mazda 2-20  
1, boul. Don Quichotte  
Île Perrot, Québec  
453-7220 J7V 7X4

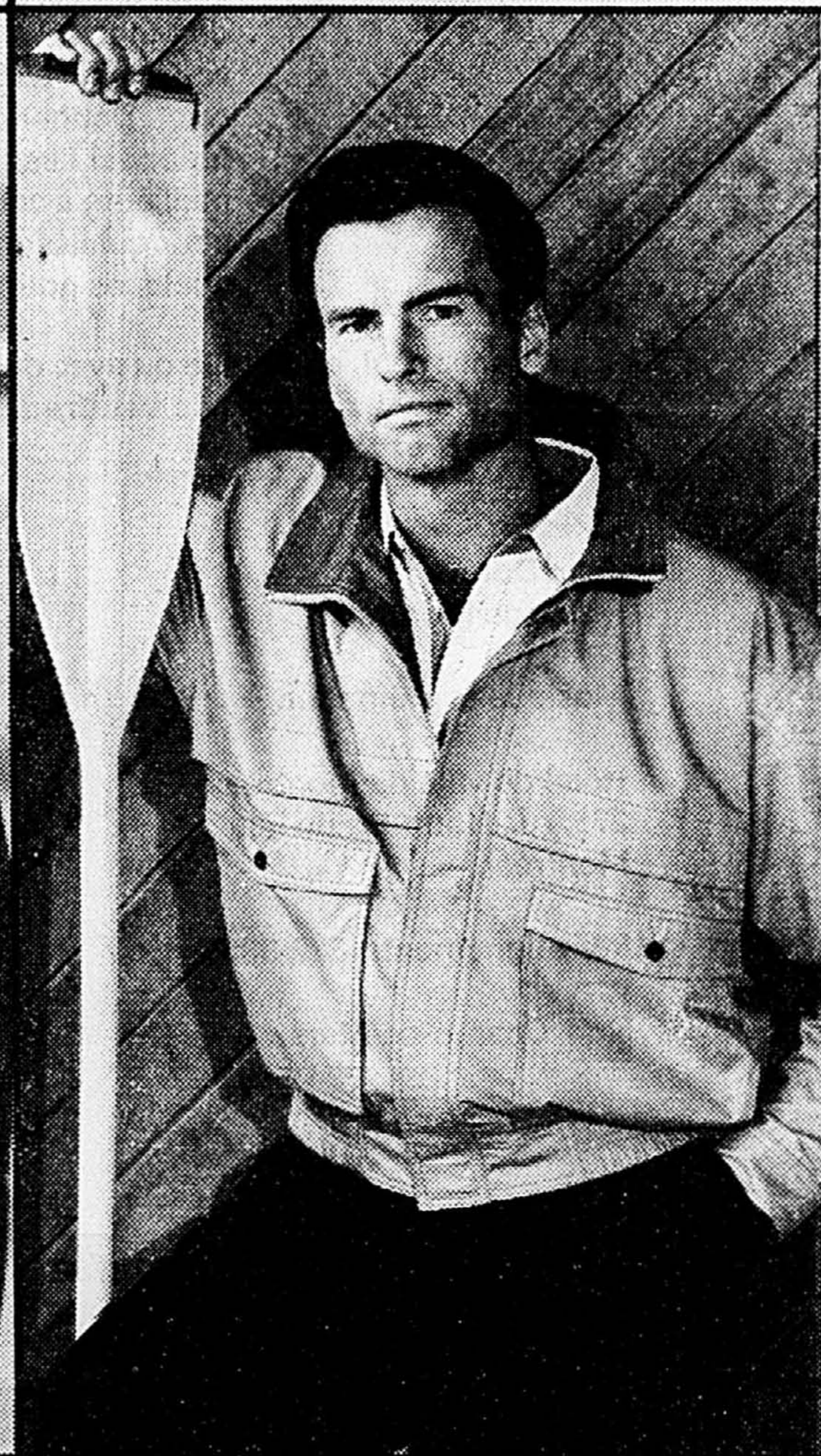
Mazda Gabriel  
5333, rue St-Jacques Ouest  
Montréal, Québec  
484-7777 H4A 2C9

Mazda Casavant  
3190, rue Cusson  
St-Hyacinthe, Québec  
774-1345 J2S 8N9

Quintin Automobile Inc.  
385, rue Liberge  
St-Jean sur Richelieu, Qc  
349-6767/658-9042  
J3A 1S1

St-Constant Auto Ltée  
48, rue St-Pierre  
St-Constant, Québec  
632-0700 J0L 1X0

# TIP TOP



**NOS COUPE-VENT POUR  
LE PRINTEMPS, MAINT.  
24<sup>99</sup> \$ SEULEMENT.**

Ces coupe-vent colorés sont  
idéaux pour la nouvelle saison!  
Notre prix orig. 50 \$.

**DÈS MAINTENANT, TOUS NOS COMPLETS SONT EN SOLDE. ÉCONOMISEZ AU  
MOINS 100 \$ SUR TOUS NOS NOUVEAUX MODELES, MAINT. À PARTIR DE 199<sup>99</sup> \$**

Nous vous garantissons le meilleur rapport qualité-prix. Henley, prix orig. 325 \$, maint 199<sup>99</sup> \$.  
Club International, prix orig. 375 \$, maint 269<sup>99</sup> \$. Wm. H. Leishman, prix orig. 400 \$, maint. 299<sup>99</sup> \$.

*Votre satisfaction est garantie  
ou votre argent vous sera remis,  
sans conditions.*

**TIP TOP TAILORS**  
FONDÉE EN 1909

*Nous ferons le nécessaire afin  
d'assurer votre entière satisfaction,  
lors de chaque achat.*

# La politique des langues officielles de la ville d'Ottawa n'est pas respectée

Presse Canadienne  
OTTAWA

La politique sur les langues officielles de la ville d'Ottawa n'est toujours pas respectée dix ans après son adoption, révèle un rapport du comité sur les services en français.

Selon ce rapport, dont le quotidien Le Droit a obtenu copie, non seulement les hauts fonctionnaires mais aussi les élus et leur personnel devraient favoriser l'usage du français. « Il y a de belles politiques qu'on adopte un jour mais que l'on oublie ensuite pour toujours », déclare le président du comité, Yves Bellefeuille.

Ce rapport, qui sera présenté au conseil municipal en juin prochain, signale de nombreux accrocs à la politique des langues officielles d'Ottawa et démontre que le français, depuis 1982, n'a pas acquis ses lettres de noblesse dans l'appareil municipal:

- les hauts fonctionnaires n'ont jamais présenté de rapport annuel sur l'évolution du bilinguis-

me dans leur service, comme le veut la politique;

- la traduction simultanée n'est pas offerte aux réunions des sous-comités, sauf celles du conseil municipal. Lors de l'étude du budget 1992, les organisations francophones ont donc protesté vainement contre les compressions que leur a imposées Ottawa;

- Le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton n'a pas de représentant au conseil d'administration de la bibliothèque municipale, contrairement aux autres conseils scolaires;

- les documents publics, tel le plan directeur ou les ordres du jour des comités et du conseil, sont écrits en anglais seulement, note encore le rapport du comité.

### Pas de secteurs bilingues

La politique de la Ville précise pourtant « que tout document publié par l'hôtel de ville ou ses agences et destiné au public, paraisse dans les deux langues officielles ». Les notes de service des

directeurs devraient aussi être traduites.

Le comité rejette également l'idée de zoner la ville en secteurs bilingues ou, dans le cadre de réunions publiques, la traduction serait offerte aux francophones. On juge plutôt que « tous les francophones de la ville d'Ottawa ont droit aux mêmes services en français ». « Ottawa est bilingue ou ne l'est pas », affirme Yves Bellefeuille.

Une nouveauté qui fera sans doute du bruit: le comité veut inciter les élus à mettre en pratique les dispositions de la politique des langues officielles. « Les conseillers et leur personnel doivent être capables de communiquer avec leurs concitoyens dans les deux langues », explique M. Bellefeuille.

Il rappelle que de fortes concentrations de francophones habitent l'ouest et le sud d'Ottawa où tous les élus, sauf un, sont des anglophones unilingues. Certains ont toutefois un assistant parlant le français.



Je vous invite, à nouveau cette année, à l'hôtel de ville de Montréal à l'occasion de la collecte de sang du Vendredi saint. Donner du sang, c'est redonner l'espoir d'une vie meilleure à celles et ceux pour qui la santé ne tient qu'à quelques gouttes de sang.

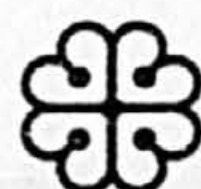
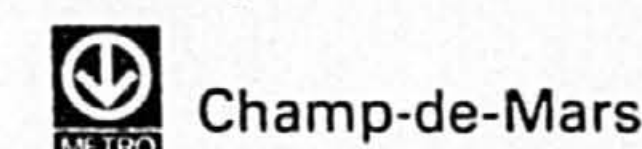
Venez seul, en famille ou avec des amis. Mais venez... Je vous attends, le **vendredi 17 avril, entre 10 h et 20 h.**

*Jean Doré*  
Jean Doré  
Maire de Montréal

Musique et animation

Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal

Renseignements: 872-3355



Ville de Montréal

## 2 PAIRES DE LUNETTES COMPLÈTES, VERRES ET MONTURES, POUR LE PRIX D'UNE.

CHOIX DE PLUS DE 3 000 MONTURES PARMIS LES PLUS GRANDES MARQUES EXCLUSIVES. EXAMENS DE LA VUE SUR PLACE PAR DES OPTOMÉTRISTES. NOUS ACCEPTONS ÉGALEMENT LES PRESCRIPTIONS DE L'EXTÉRIEUR.

LA PLUS IMPORTANTE ENSEIGNE QUÉBÉCOISE DE L'OPTIQUE

La TPS ne s'applique pas à l'achat de lunettes sur prescription.



PLACE VERSAILLES  
2e Niveau  
354-1220  
LAVAL  
1125, boul. St-Martin ouest  
629-9800  
POINTE-CLAIRE  
Complexe Pointe-Clair  
Angle St-Jean et Trans-Canada  
694-7773

GREENFIELD PARK  
901, boul. Taschereau  
466-2166  
ROSEMONT  
2695, Beaubien est  
593-8840  
Egalement à:  
SAINT-JÉRÔME

ALMA  
QUÉBEC  
SAINTE-FOY  
LÉVIS  
SHERBROOKE  
TROIS-RIVIÈRES

VICTORIAVILLE  
DRUMMONDVILLE  
SAINT-HYACINTHE  
GATINEAU  
CHICOUTIMI  
RIMOUSKI

### AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS



#### La Commission scolaire régionale de Chambly

#### APPEL D'OFFRES

PROJET: Réfection des dalles sur sol à l'école secondaire De Montagne  
PROPRIÉTAIRE: La Commission Scolaire Régionale de Chambly  
13, rue St-Laurent Est  
LONGUEUIL (Québec)  
J4H 4B7  
INGÉNIEURS-CONSEILS: DESSAU INC.  
370, chemin de Chambly  
Bureau 340  
LONGUEUIL (Québec)  
J4M 3Z6

La commission scolaire régionale de Chambly, propriétaire, demande des soumissions pour la réfection des planchers du Bloc F à l'école secondaire De Montagne à Boucherville.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés au bureau de l'ingénieur ou obtenus contre un montant de soixante-quinze dollars (75,00\$) non remboursable.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à la Commission scolaire régionale de Chambly, au 13 rue Saint-Laurent Est, Longueuil (Québec) (Comptoir de la réceptionniste) jusqu'à 11h00 heure en vigueur localement, le 6e jour du mois de mai 1992 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de dix pour cent (10%) de la soumission fait à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire régionale de Chambly, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires en vigueur depuis le 16 août 1990.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

La Commission scolaire régionale de Chambly  
Jacques Duclos, secrétaire général

#### GARDE PROVISOIRE

PRENEZ AVIS QUE ME FRANÇOIS AYOTTE, notaire à Montréal, est en possession d'une partie (1979/1992) du greffe et des dossiers de Me RODOLPHE GILBERT, notaire démissionnaire, tel qu'il appert d'une ordonnance de garde provisoire émise par le Président de la Chambre des notaires du Québec, en date du 31 mars 1992.  
Me François Ayotte, notaire  
Ministère de la Justice  
Direction des affaires notariales  
1, Notre-Dame est  
Suite 8.24  
Montréal (Québec)  
H2Y 1B6  
Téléphone: 393-2336  
Heures de bureau: 8h30 à 16h30  
SIGNÉ à Montréal, ce 13 avril 1992.  
FRANÇOIS AYOTTE, notaire

#### la Baie CORRECTIONS

Veillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier «Aubaines à chausser» (rôto 3-3), publié par la Baie, le mardi 14 avril 1992.  
Page 4. Article 6. Offert seulement aux magasins de rue Sainte-Catherine Ouest et de Fairview/Pointe-Clair. Pas offert.  
Page 16. Article 1. Délai.  
Page 18. Article 1. Délai. Article 3. Le bleu n'est pas offert.  
Page 20. Article 1. Délai.  
Page 22. Article 1. On aurait dû lire modèle no 37320.  
Page 24. Articles 5 et 8. Délai.  
Page 27. Articles 1, 2, 3 et 4. Les articles illustrés ne sont pas tous offerts.  
Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs et contretemps.

#### Travaux publics Canada Public Works Canada

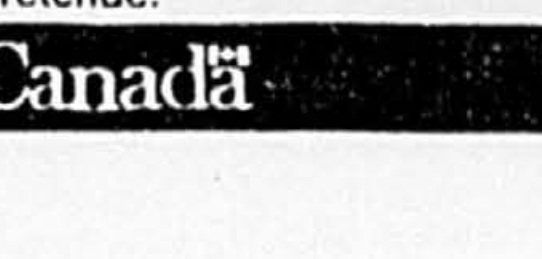
#### APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, région du Québec, Travaux publics Canada, Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. René-Lévesque, tour est, 6e étage (si par courrier, pièce 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1X4 seront reçues jusqu'à 15h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution à l'adresse précitée sur versement des coûts applicables. Téléphone: (514) 283-1199.  
ENTREPRISE  
Appel d'offres no 3921-011-1  
Projet no 628414  
Pour: Transport Canada  
Construction d'une nouvelle tour de refroidissement à l'Aéroport international de Montréal  
Les Aéroports de Montréal  
Dorval, Québec  
On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la Construction à Montréal, Anjou (Québec).  
Date limite: le 8 mai 1992  
Dépôt remboursable: 100\$. (Incluant TPS.) Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.  
Info. générales: (514) 283-6656  
Info. techniques: (514) 633-3936  
INSTRUCTIONS  
Les coûts applicables pour les documents de soumission doivent être sous forme d'argent comptant ou d'un chèque établi à l'ordre du Receveur général du Canada.  
Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.

#### Travaux publics Canada Public Works Canada

#### APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, région du Québec, Travaux publics Canada, Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. René-Lévesque, tour est, 6e étage (si par courrier, pièce 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1X4 seront reçues jusqu'à 15h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution à l'adresse précitée sur versement des coûts applicables. Téléphone: (514) 283-1199.  
ENTREPRISE  
Appel d'offres no 3921-011-1  
Projet no 628414  
Pour: Transport Canada  
Construction d'une nouvelle tour de refroidissement à l'Aéroport international de Montréal  
Les Aéroports de Montréal  
Dorval, Québec  
On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la Construction à Montréal, Anjou (Québec).  
Date limite: le 8 mai 1992  
Dépôt remboursable: 100\$. (Incluant TPS.) Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.  
Info. générales: (514) 283-6656  
Info. techniques: (514) 633-3936  
INSTRUCTIONS  
Les coûts applicables pour les documents de soumission doivent être sous forme d'argent comptant ou d'un chèque établi à l'ordre du Receveur général du Canada.  
Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.



#### AVIS

Avis est donné que l'imprimerie Perry Limited a décidé de mettre fin totalement au Régime de l'Impression pour les Employés de l'Imprimerie Perry Limited en date du 31 décembre 1990. Toute personne qui n'a pas été directement avisée de cette terminaison et qui croit avoir des droits en vertu du régime, est invité à compter de la parution de cet avis pour faire valoir auprès de l'administrateur ou de la Régie des Rentes du Québec en soumettant des explications écrites par courrier enregistré à l'adresse ou l'autre des adresses suivantes:  
Le Comité de retraite du Régime des Rentes des Employés de l'Imprimerie Perry Limited  
5020, rue Fairway  
Lachine, Québec  
H1T 1B8  
Régie des Rentes du Québec  
Service des régimes complémentaires  
C.P. 5200  
Québec (Québec)  
G1K 7S9

#### AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:  
RICHARD HARAN, mécanicien soudeur résidant au 84, 12e avenue, Deux-Montagnes, Québec, ayant déjà opéré une raison sociale connue sous le nom de SURPLUS DU NORD.  
AVIS est par les présentes donné que le débiteur a fait cession de ses biens le 2 avril 1992, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 avril 1992, à 9:30 A.M. au bureau du syndic, 4333 Ste-Catherine ouest, suite 420, Montréal, Québec, H3Z 1P9  
Montréal, ce 9 avril 1992  
DAVID A. DRUKER, B. COMM. Syndic  
DRUKER & ASSOCIÉS INC. SYNDIC DE FAILLITES  
4333 O. STE-CATHERINE, SUITE 420 MONTREAL, QUE. H3Z 1P9  
TEL.: 935-8501

#### VILLE DE POINTE-CLAIRE APPEL D'OFFRES

#### SOUMISSION: 917

Description: Pour fournir 22 appareils respiratoires autonomes ainsi que 44 cylindres d'air comprimé de 87P13.  
Les soumissions doivent être adressées au Conseil de la Ville de Pointe-Clair et retournées au Gerant de l'Approvisionnement de la Ville, à l'Hôtel de Ville, 451, boul. St-Jean, Pointe-Clair, Québec, pas plus tard que onze heures (11h00) le mercredi 29 avril 1992. Les soumissions seront ouvertes en public à l'Hôtel de Ville, à onze heures la journée de la fermeture des soumissions.  
Les enveloppes contenant les soumissions doivent être marquées clairement quant à leur contenu.  
Les documents pourront être obtenus au Service de l'Approvisionnement.  
Un chèque certifié ou un cautionnement représentant au moins (10%) pour cent du montant total de la soumission doit être inclus avec chaque soumission. La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.  
Donné à Pointe-Clair ce quinzème jour d'avril 1992.  
Denis Robillard  
Gerant  
Approvisionnement

#### Travaux publics Canada Public Works Canada

#### APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, région du Québec, Travaux publics Canada, Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. René-Lévesque, tour est, 6e étage (si par courrier, pièce 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1X4 seront reçues jusqu'à 15h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution à l'adresse précitée sur versement des coûts applicables. Téléphone: (514) 283-1199.  
ENTREPRISE  
Appel d'offres no 3921-438-1  
Projet no. 641969  
Pour: Revenu Canada - Impôt  
305 ouest, boul. René-Lévesque  
MONTREAL (Québec)  
Remplacement des transformateurs de puissance.  
On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la Construction à Anjou, Montréal (Québec)  
Date limite: mercredi le 6 mai 1992  
Dépôt remboursable: 100\$ (incluant TPS) Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.  
Info. générales: (514) 283-5126  
Info. techniques: (514) 283-7281  
INSTRUCTIONS  
Les coûts applicables pour les documents de soumission doivent être sous forme d'argent comptant ou d'un chèque établi à l'ordre du Receveur général du Canada.  
Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.

#### Canada

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour offrir des dons destinés à la recherche, pour faire don de vos reins à des fins de greffe ou pour en savoir davantage, communiquez avec votre section locale de La Fondation canadienne du rein.

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN  
Parce que la vie ça n'attend pas!

#### CORRECTION

Une erreur s'est glissée dans notre circulaire «LES PRIX LES PLUS BAS POUR PETITS ET GRANDS», plus précisément dans la description du convertisseur CENTURY (page 30, article 6, numéro de catalogue 641-951). Ce modèle n'est pas doté d'une commande de réglage du volume. Veuillez accepter toutes nos excuses de ce malentendu.

DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS

## Procès du maire en septembre

GEORGES LAMON

C'est le 3 septembre que s'instruira le procès du maire de Sorel, Marcel Gauthier, devant un juge de l'extérieur de Sorel.

Le maire Gauthier est accusé d'avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool.

Marcel Gauthier, maire de Sorel depuis une dizaine d'années, avait été arrêté le 18 décembre 1991 par des policiers sorelois après avoir perdu la maîtrise de son volant à l'intersection des boulevards Fiset et Poliquin.

Demain, au palais de justice de Sorel, le juge Paul A. Bélanger, devant qui le maire Gauthier avait été formellement accusé le 7 avril, confirmera le nom du collègue qui sera appelé à instruire ce procès. Me Michel Breton, procureur de la Couronne, a expliqué que la remise avait été rendue nécessaire par le fait qu'on attendait la disponibilité d'un autre juge avant de fixer une date.

Comme les juges de Sorel ne tiennent pas à entendre la cause du maire de cette municipalité, le juge en chef de la Cour du Québec de Longueuil, Lucien Roy, a dû assigner un autre magistrat à ce procès.

## L'eau minérale fait le succès d'un bar nippon

Agence France-Presse

TOKYO

Un bar de Tokyo, servant exclusivement de l'eau minérale, connaît un vif succès auprès de la clientèle qui n'hésite pas à faire la queue pour boire un verre vendu entre 200 et 550 yens (1,50\$ et 4\$).

L'Aqua Bar, qui a ouvert il y a trois ans dans un grand magasin de la capitale, est en mesure d'offrir plus d'une vingtaine d'eaux minérales japonaises et étrangères.

«Je ne crois pas que cela soit un gaspillage d'argent. Un verre d'eau pure est moins cher qu'une tasse de café», estime Mariko, étudiante à Tokyo.

Cet engouement pour l'eau minérale a commencé il y a quelques années par l'importation d'eau française.

Plusieurs entreprises japonaises ont depuis lancé de nouvelles marques. L'eau minérale est de plus en plus fréquemment associée au whisky et les amateurs les plus enthousiastes s'en servent pour préparer le thé et pour faire la cuisine.

# WEEK-END PASSIONNEL

pour seulement **99\$\***

par chambre, par nuit

À ce prix là, on peut se permettre un brin de folie!

Éveillez-vous aux charmes d'une chambre haut-confort. Amourachez-vous d'une grande salle de bains en marbre avec douche et baignoire. Rafflez du mini-bar et du service aux chambres 24h par jour. Prenez plaisir à oublier les trois téléphones à ligne double. Nagez à corps perdu dans la piscine de 18 mètres de long. Déchaînez-vous dans la salle d'exercices. Dorlottez-vous au spa.

Poussez la passion encore plus loin en choisissant l'une des options suivantes, pour seulement 50 \$ de plus :

*Dîner aux chandelles pour deux au restaurant Les Continents*

*Surclassement à une suite*

*Chambre supplémentaire communicante*

*Fraises recouvertes de chocolat, accompagnées d'une bouteille de Moët & Chandon*

*Petit-déjeuner au lit pour deux amoureux, fleuri d'un bouquet de mimosa*

Laissez-vous tenter... Pour plus de renseignements ou pour réserver, communiquez avec votre agent de voyage ou appelez sans frais au 1 800 327-0200.



**HOTEL INTER-CONTINENTAL MONTRÉAL**

360, rue St-Antoine Ouest, Montréal (514) 987-9900

\*Le tarif est par chambre, par nuit, en occupation simple ou double, vendredi et samedi. Applicable le dimanche, si le séjour débute le samedi. Selon les disponibilités. Réservations requises à l'avance. Aucune durée minimale de séjour imposée. Si l'une des options n'est pas disponible à l'arrivée, un substitut sera proposé. Taxes et service en sus. Non disponible pour les groupes. Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 1992.

## Ouvrez vos fenêtres... c'est le Nettoyage du printemps!

2 SEMAINES SEULEMENT

**50%** de RABAIS sur le prix régulier du nettoyage du sous-sol et de la salle de jeu. \*

**SUPEROFFRE DE NETTOYAGE DE TAPIS ET DE MOBILIER**

**DEUX PIÈCES \$29<sup>99</sup>**

**MAISON ENTIERE \$89<sup>99</sup>**

**CANAPÉ & FAUTEUIL \$59<sup>99</sup>**

**CANAPÉ, FAUTEUIL & CAUSEUSE \$79<sup>99</sup>**

AUSSI DISPONIBLES DANS CERTAINES RÉGIONS

Nettoyage de système de chauffage et de ventilation

Nettoyage de carpettes

Nettoyage d'intérieur d'automobiles

Peinture à domicile

Service de femme de ménage

Nettoyage de fenêtres

Nettoyage de murs et plafonds

Nettoyage de rideaux et de stores

Rénovations domiciliaires

Nettoyage de cheminée et de foyer

Restauration après inondation

Restauration après feu et fumée

APPELÉZ DÉS ALJOURD'HUI

5 pièces de tapis mur à mur, 12 marches et un vestibule.

Superoffre DEUX dans un !

Superoffre TROIS dans un !



Appelez pour plus de renseignements

**339-5420**



Rendez-vous disponibles en soirée sans frais supplémentaires. Lundi au Vendredi: 9h à 17h. Samedi: 9h à 14h. Des restrictions peuvent s'appliquer. Valable jusqu'au 25 avril 1992.

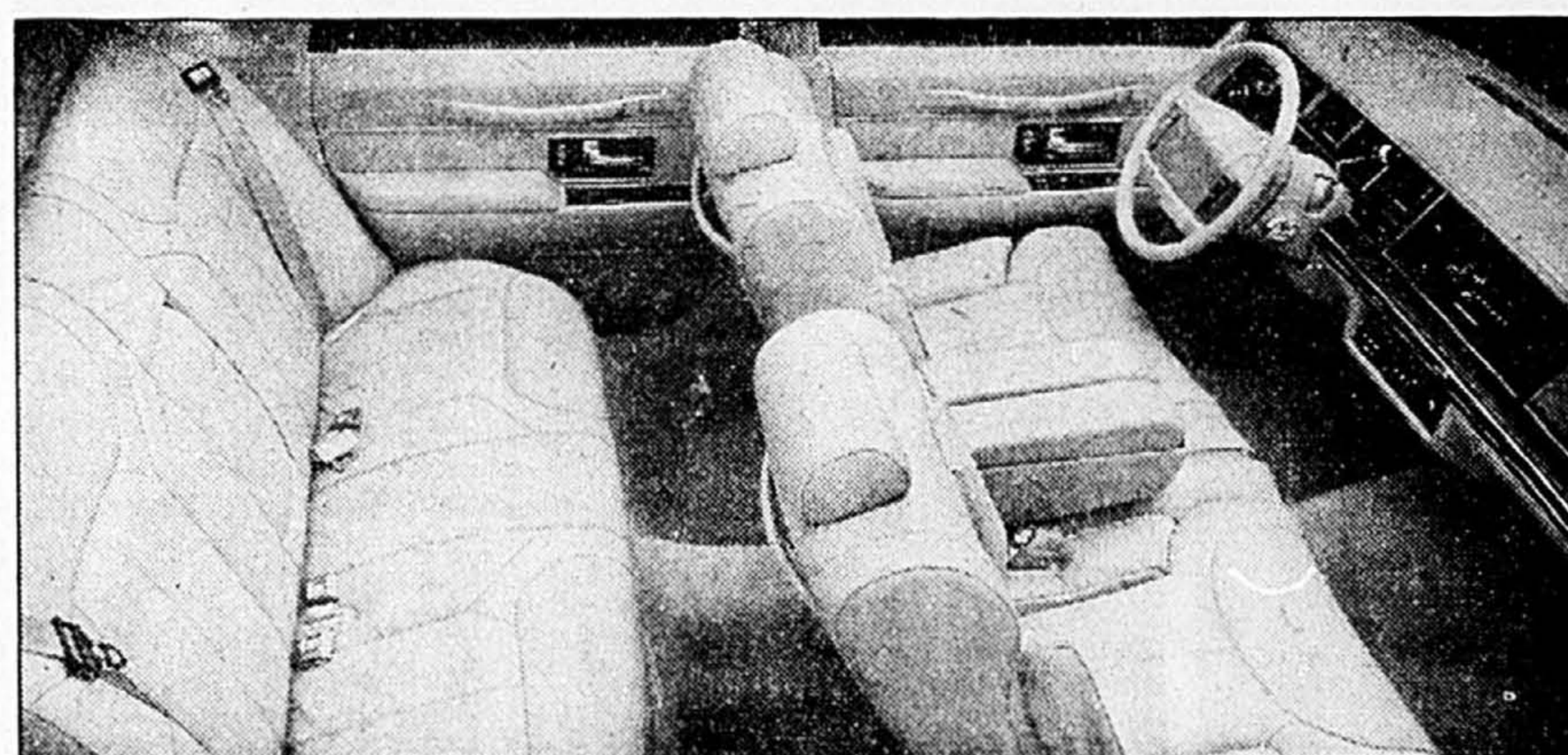
# Le privilège d'une expérience unique et absolue.

Vous venez à peine d'ouvrir la portière mais déjà vous percevez l'admirable qualité du cuir ou du riche tissu Brisby dont sont recouverts les sièges. Chaque fois que vous pénétrez à l'intérieur de cette voiture, vous savez que vous êtes appelé à y vivre une expérience unique : celle du luxe, du confort et de la sécurité absolus.

Et chaque fois, c'est le même plaisir extrême. Car tous les attributs de la Lincoln Town Car ont été pensés jusque dans leurs moindres détails afin que cette voiture de luxe soit un modèle du genre. Depuis les portières qui se referment silencieusement jusqu'à l'aménagement ergonomique des commandes et des instruments en passant par le volant gainé de cuir et le soin apporté aux coutures. Même les moelleux accoudoirs pliants dissimulent discrètement un raffinement extrême : un téléphone cellulaire intégré offert en option.

### Un moteur d'une conception magistrale.

Vous mettez maintenant le moteur en marche. Quelle puissance, quel silence! Résultat de cinq années de recherche, ce moteur V8 de 4,6 litres est considéré comme une percée technologique en Amérique du Nord. Non seulement plus léger et plus compact que les V8 des générations précédentes, il est également plus puissant tout en offrant une consommation d'essence moindre. Et tous les accessoires sont montés directement sur le moteur, ce qui contribue à l'exceptionnelle douceur du roulement. Malgré toute la puissance du moteur, vous profitez d'un environnement acoustique idéal à l'écoute de votre musique favorite, ce qui fait de la chaîne JBL de 140 watts livrable avec lecteur numérique à changeur de dix disques une option presque irrésistible!



### La sécurité absolue : le plus précieux des comforts.

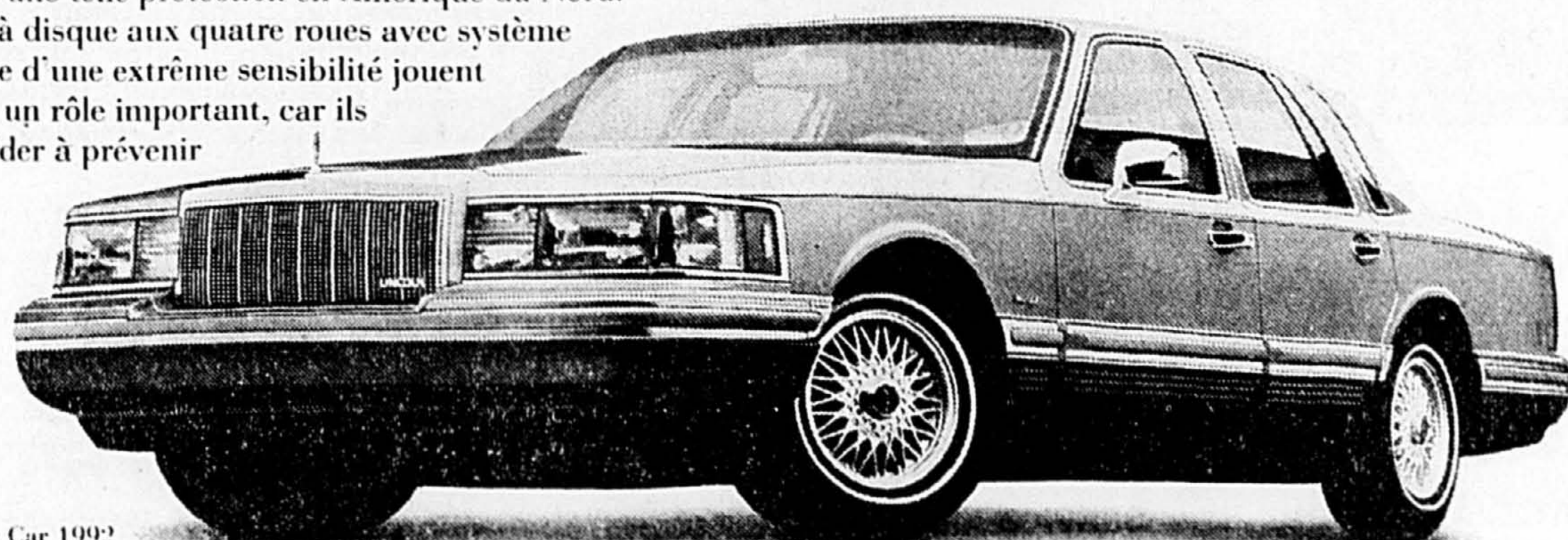
Vous roulez en toute quiétude car vous savez que vous jouissez de la plus grande des sécurités. Nous sommes convaincus que la sécurité que vous apporte la Town Car est sans contredit son attrait le plus précieux. Les coussins de sécurité gonflables pour le conducteur et le passager avant font désormais partie de l'équipement de série de la Town Car. Seule Lincoln est en mesure de vous offrir une telle protection en Amérique du Nord. Les freins à disque aux quatre roues avec système antiblocage d'une extrême sensibilité jouent également un rôle important, car ils peuvent aider à prévenir certains accidents.

### Le seul luxe que nous nous offrons : votre entière satisfaction.

En tant que propriétaire d'une voiture de luxe de grande classe, vous avez droit à la satisfaction absolue. C'est ce que nous vous offrons avec *L'engagement Lincoln*, l'un des programmes de protection du propriétaire les plus complets jamais offerts par un constructeur automobile en Amérique du Nord. Grâce à ce programme, vous avez accès au Centre Lincoln, service d'assistance à la clientèle ouvert 24 heures par jour, via un numéro sans frais (1 800 387-9333), ainsi qu'au service de dépannage Lincoln.

Bien sûr, votre Town Car est aussi couverte par la garantie pare-chocs à pare-chocs Lincoln, qui contribue également à votre satisfaction, à votre confort et à votre sécurité.

En fait, quel que soit le modèle de Lincoln Town Car que vous choisissiez, nous sommes certains que vous vivrez, dès l'instant et toutes les fois que vous y prendrez place, une expérience unique et absolue.



Town Car 1992

LINCOLN ~ PLUS QUE JAMAIS, LE LUXE À SON APOGÉE.

# Divorce: les notaires peuvent conseiller, mais non plaider

BRUNO BISSON

■ Un juge de la Cour supérieure vient de couper en deux l'éternelle pomme de discorde entre avocats et notaires, en reconnaissant aux seconds le droit de préparer des projets d'accord entre époux, en vue d'un divorce, tout en leur refusant le droit de les présenter au tribunal ou de représenter leurs clients devant un juge.

Cette décision, rendue lundi par le juge Jean Crépeau, a aussi pour effet d'interdire aux notaires d'aider leurs clients dans la préparation ou la rédaction d'une demande conjointe en divorce ou de représentation de corps, car cette demande doit être accompagnée ou non d'un projet d'accord.

#### Droit exclusif

Ainsi, en vertu du jugement, les avocats conservent le droit exclusif de présenter les procédures de demandes conjointes de divorce au tribunal, et d'y représenter

l'une ou l'autre des parties concernées, ainsi que de préparer tout document légal (affidavit, requête ou avis juridique) touchant ce type de cause.

Pour en arriver à cette décision, le juge Crépeau a tranché un vieux débat «sur le sujet des matières non contentieuses» s'étant développé depuis 20 ans entre les notaires et les avocats, et qui a donné lieu, ces dernières années, à des situations saugrenues: au moins trois notaires ont en effet été poursuivis pour pratique illégale de la profession d'avocat, depuis 1987, et des ex-époux ont vu leur jugement de divorce annulé parce que des documents, notamment des demandes conjointes de divorces, avaient été préparés par des notaires.

#### Jugement clair

Le jugement de lundi départage les responsabilités des uns et des autres d'une manière qui a le mérite d'être claire: ainsi, écrit le

juge Crépeau, même si un divorce demeure une situation de nature éminemment conflictuelle, la rédaction d'un projet d'accord des deux époux ne constitue pas, en soi, une procédure contentieuse relevant de la compétence exclusive des avocats.

Le projet d'accord que peuvent conclure deux personnes qui se séparent n'est pas, selon le juge Crépeau, définitif. Il ne fait que régler les conséquences prévisibles d'une séparation ou d'un divorce, telles que la garde des enfants, la pension alimentaire et le partage du patrimoine familial, et peut être révisé par le juge lors de l'audition des époux.

Ce projet d'accord ne suffit pas davantage à faire prononcer un divorce. Pour être soumis à la Cour, le projet d'accord doit être accompagné d'une demande conjointe en séparation de corps ou en divorce, document sur lequel un juge fondera sa décision de prononcer ou non le divorce.

C'est sur ce point que le juge Crépeau a donné raison aux notaires: «Ce n'est pas dans le projet d'accord que les parties demandent le divorce, écrit-il, c'est dans la déclaration».

Par ailleurs, si le juge Crépeau admet qu'une demande conjointe de divorce n'est pas de nature contentieuse, il ressort tout de même qu'une telle demande constitue une «procédure» que seul un avocat a le droit, et la compétence, de présenter.

Ce jugement accorde également aux notaires un «droit illimité» de conseiller leurs clients dans les démarches à entreprendre en vue d'un divorce, droit que leur contestait aussi le Barreau, dans cette cause, en prétendant qu'un notaire n'a pas de compétence sur les matières contentieuses. Selon le juge Crépeau, les notaires sont des praticiens du droit et en tant que tel, ils sont autorisés à donner des consultations d'ordre juridique sur n'importe quelle matière légale.

#### Compétence

Leur compétence s'arrête toutefois au niveau consultatif, dit le juge, puisqu'ils n'ont absolument pas le droit de plaider ou d'agir devant tout tribunal. Cette dernière compétence demeure de la

compétence exclusive des avocats.

L'avocat qui représentait la Chambre des notaires dans cette cause, Me François Aquin, s'estimait «assez satisfait» de ce jugement, hier.

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE. Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

**72247724**

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

# CHAUSSURES EN VEDETTE CHEZ SEARS

# RABAIS 25%

## SUR CHAUSSURES À PRIX COURANTS

Sauf certains modèles à bouts golf et les achats spéciaux



Chaussures Calico Soft Fit™ en cuir pour femmes. Ord. 59,99\$. La paire.....44,99\$



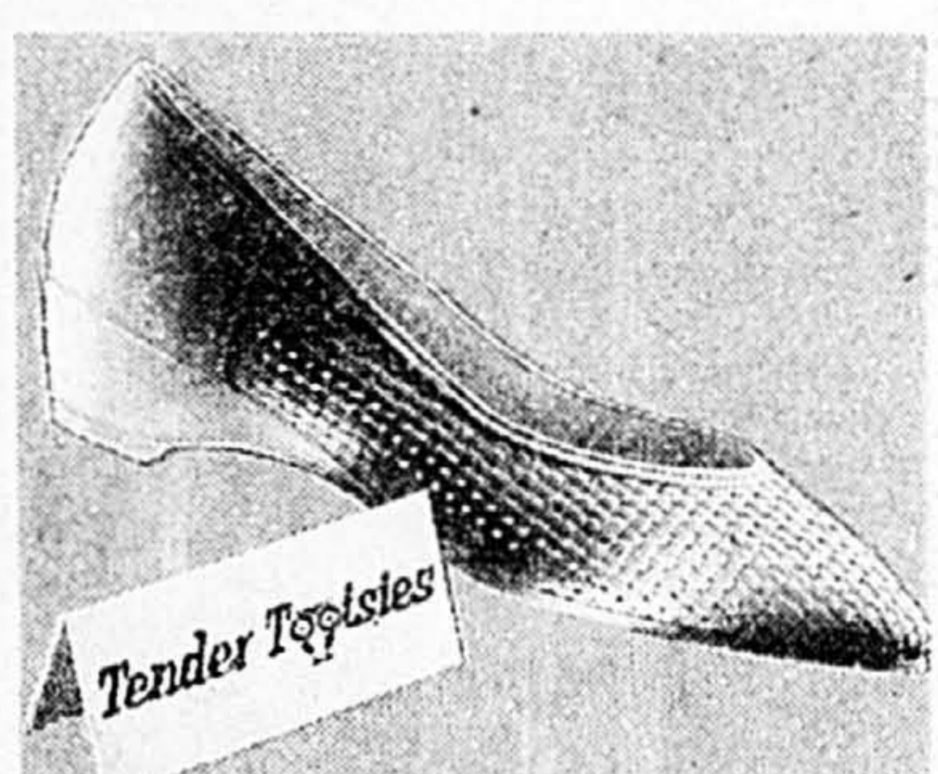
Chaussures Air Step™ pour femmes. Sears ord. 65\$-70\$. La paire.....48,75\$-52,50\$



Chaussures Secret™ en cuir pour femmes. Sears ord. 39,99\$. La paire.....29,99\$



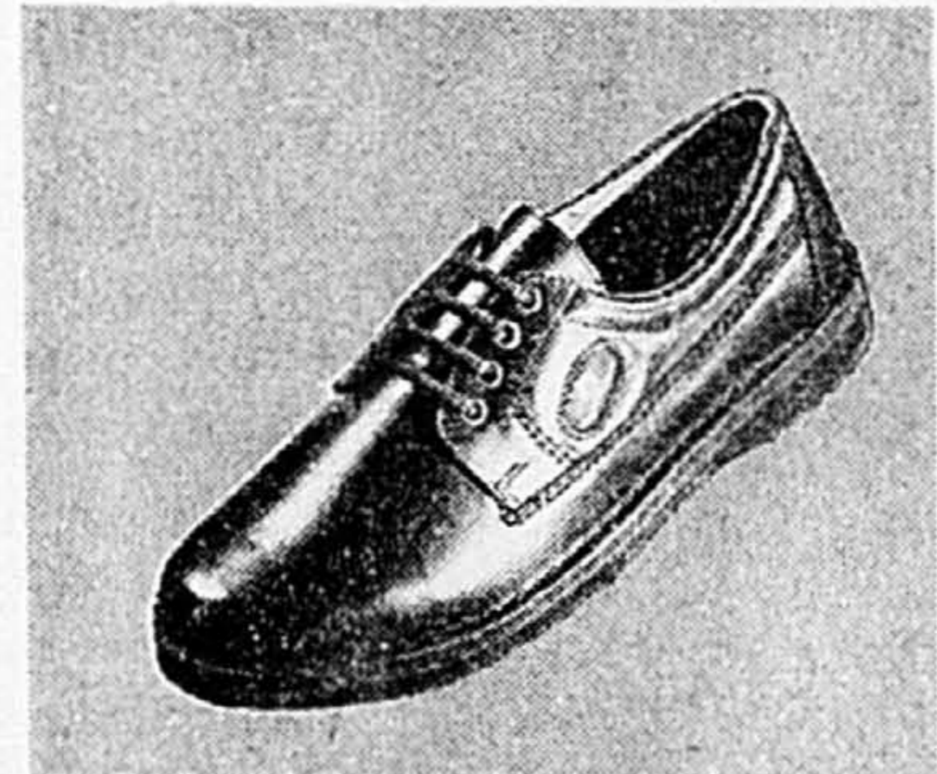
Chaussures Westies™ en cuir pour femmes. Après le 18 avril 1992, se vendront 50\$ la paire. Maintenant.....37,50\$



Chaussures Tender Tootsies™ pour femmes. Sears ord. 25\$-35\$. La paire.....18,75\$-26,25\$



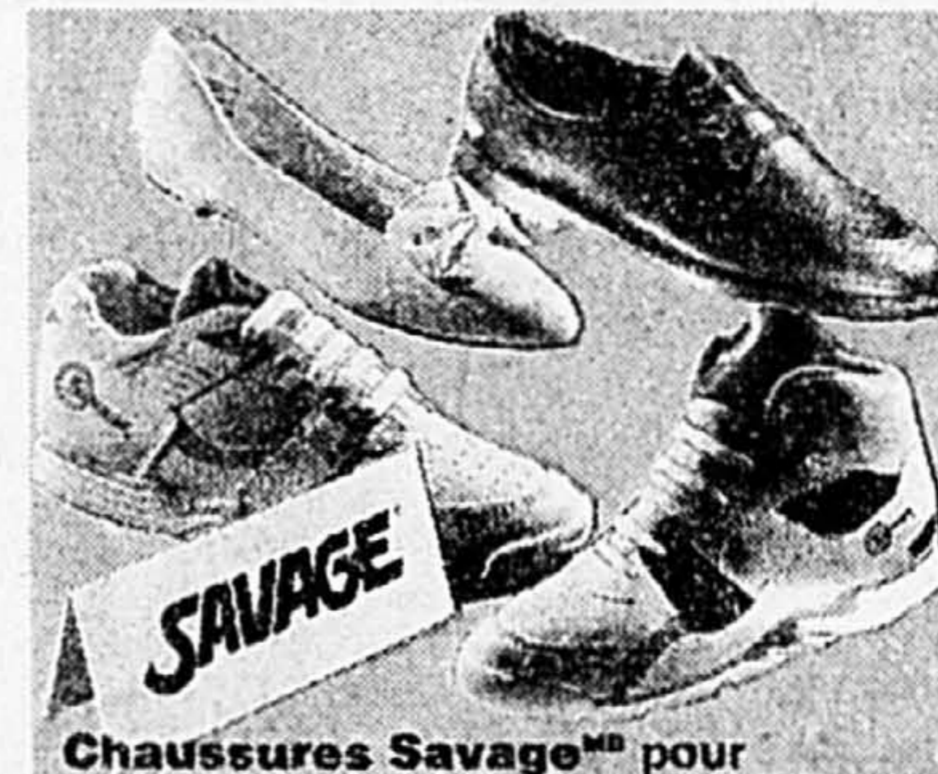
Escarpins choisis pour femmes. Sears ord. 39,99\$. La paire...29,99\$ Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears



Rabais 40% sur chaussures Walkathon™ pour hommes. Sears ord. 70\$. La paire.....39,99\$



Chaussures d'entraînement Reebok™ pour filles et garçons, et les modèles Fido Dido™ pour garçons. Après le 18 avril 1992 se vendront 19,99\$-89,99\$ la paire. Maintenant.....14,99\$-67,46\$ 1995 Fido Dido Inc. Lic. by OFS Inc.



Chaussures Savage™ pour garçons et filles. Après le 18 avril 1992, se vendront 24,99\$-42,99\$ la paire. Maintenant.....18,74\$-32,24\$



Chaussures Osh Kosh B'gosh™ pour enfants. Après le 18 avril 1992, se vendront 18,99\$-19,99\$ la paire. Maintenant.....14,24\$-14,99\$



**29<sup>99</sup>**

la paire Sears ord. 34,99\$  
Chaussures suède bout golf pour hommes.

Prix ord. provenant du catalogue Affaires Extraordinaires 1991, page 38.



**14<sup>99</sup>**

la paire  
Achat spécial. Sandale tong à garnitures pièces de monnaie.



**6<sup>99</sup>**

la paire  
Achat spécial. Chaussures style espadrilles en toile pour filles avec fourre-tout en prime.

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU 18 AVRIL 1992, sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles

## SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-9727, Laval: 682-1200, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.

Tous les articles couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.